

CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 7 juillet 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance
du 22 septembre 2011*

Président : Didier Houssin

Membres présents : Maria Allegrini, Sébastien Candel, Monique Capron, Antoine Compagnon, Ghislaine Filliatreau, Francis Kramarz, Alexander Kuhn, Pierre Lasbordes, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin-Denavit, Marie-Christine Maurel, Denis Menjot, Christine Musselin, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teyssié, Cécile Tharaud, Simon Thorpe.

Membres excusés : Edouard Bard, Jean-Daniel-Boissonnat, Christian Demuyneck, Nicole El Karoui-Schwartz, Géraldine Schmidt.

Invités permanents : Guy Annat, Michel Cormier, Nelly Dupin, Éric Froment, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard.

ORDRE DU JOUR

● **10 h : Séance du matin :**

- Point d'information du président
- Procès-verbal du conseil du 9 juin (pour délibération)
- Proposition de nomination à la direction de la section établissement (pour délibération)
- Projet de rapport annuel 2010 (pour délibération)
- Synthèse de l'évaluation par l'Aeres des cursus menant au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) des écoles supérieures d'art pour l'attribution du grade de master (pour délibération)
- Méthode de mise en œuvre par l'AERES de la validation des procédures d'évaluation des personnels (débat)
- Préparation du colloque « L'évaluation au service des formations » (débat)

● **12h30 : Pause méridienne :**

● **13h30 : Séance de l'après-midi :**

- Retour sur les souhaits des membres du conseil
 - Point sur l'avancement du travail sur l'interdisciplinarité
 - Point sur l'avancement du travail sur la notation
 - Point sur l'avancée des évaluations de la vague B
-

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I - POINT D'INFORMATION DU PRÉSIDENT | 5 |
| II - PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 JUIN | 5 |
| III - PROPOSITION DE NOMINATION A LA DIRECTION DE LA SECTION DES ÉTABLISSEMENTS | 7 |
| IV - PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2010 | 21 |
| V - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PAR L'AERES DES CURSUS MENANT AU DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE (DNSEP) DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART POUR L'ATTRIBUTION DU GRADE DE MASTER | 24 |
| VI - MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE PAR L'AERES DE LA VALIDATION DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES PERSONNELS | 30 |
| VII - PRÉPARATION DU COLLOQUE "L'ÉVALUATION AU SERVICE DES FORMATIONS" | 35 |
| VIII - RETOUR SUR LES SOUHAITS DES MEMBRES DU CONSEIL | 36 |
| IX - POINT SUR L'AVANCEMENT DU TRAVAIL SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ | 37 |
| X - POINT SUR L'AVANCEMENT DU TRAVAIL SUR LA NOTATION | 39 |
| XI - POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION PAR LA SECTION DES ÉTABLISSEMENTS | 47 |

Relevé de décisions

Conseil du 7 juillet 2011

1 - Compte-rendu du conseil du 9 juin 2011

Le compte-rendu du conseil du 9 juin est approuvé, à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées en séance.

Il sera dorénavant accompagné d'un relevé de décisions et sera publié sur le site internet

2 - Proposition de nomination à la direction de la section des établissements

La proposition de nomination de Monsieur Tchamitchian au poste de directeur de la section 1 est approuvée par 13 voix pour et 7 abstentions. Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2011.

3 - Projet de rapport annuel

La délibération sur le rapport annuel 2010 est reportée au conseil du 22 septembre pour tenir compte des remarques faites en séance. La présentation aura notamment pour objectif de faciliter la lecture à un plus large public. Il sera accompagné d'un document de présentation résumé en français et en anglais.

4 - Synthèse de l'évaluation par l'AERES des cursus menant au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) des écoles supérieures d'art pour l'attribution du grade de master

Le document présenté par Alain Menant, ancien directeur de la section 3, est adopté à l'unanimité.

5 - Méthode de mise en œuvre par l'AERES de la validation des procédures d'évaluation des personnels

Après une première discussion sur le sujet, il apparaît que la démarche proposée doit être engagée progressivement. Une première phase consistera à recenser et étudier les procédures déjà existantes.

Ce point fera l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un prochain conseil.

6 - Présentation du colloque « l'évaluation au service des formations »

Le périmètre du colloque et son titre ne sont pas encore figés. Cependant, quatre thèmes ont déjà été retenus :

- l'assurance qualité au service des formations ;
- le suivi des étudiants ;
- l'expression et le suivi des compétences ;
- l'adossement à la recherche et aux relations internationales, une chance pour les formations.

Les membres du conseil seront invités à participer au comité de pilotage dont les travaux débiteront en septembre.

Un point plus détaillé sera présenté au conseil de septembre.

7 - Point sur l'avancement du travail sur l'interdisciplinarité

Le groupe de travail s'est fixé, dans un premier temps, trois objectifs :

- établir un référentiel des différents types d'interdisciplinarité ;
- proposer une méthode d'évaluation adaptée à chaque discipline ;
- élaborer une méthodologie de notation pour ces unités.

Le travail a débuté avec l'ancien conseil. Les membres du présent conseil sont invités à se joindre à la réflexion en cours.

Courant septembre, un document de synthèse des travaux réalisés sera produit.

8 - Point sur l'avancement du travail sur la notation

Une première réunion a été organisée avec les délégués scientifiques le 22 juin.

Quatre axes de réflexion ont été proposés :

- les modes de notation ;
- la granularité de la notation ;
- les référentiels, indicateurs et critères ;
- la notation des formations.

Des réunions associant le conseil seront organisées en septembre. Un nouveau point sera fait lors du conseil de septembre.

9 - La prochaine réunion du conseil se tiendra le 22 septembre 2011

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Monsieur BOISSONAT est un nouveau...

M. BOISSONAT :

Je suis directeur de recherche à l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et automatique. Je suis basé à Sophia où je dirige une équipe d'une quinzaine de personnes. J'ai eu différentes responsabilités au sein de l'INRIA mais j'ai été en particulier président pendant quatre ans de la commission d'évaluation de l'INRIA. C'est à ce titre que je suis ici.

M. Didier HOUSSIN :

Un certain nombre de personnes nous rejoindront pendant la séance. Quelques-uns ne pourront pas être présents cet après-midi, Monsieur COMPAGNON et Monsieur KRAMARZ.

Les points appelant délibération passeront ce matin, nous ne devrions pas avoir de problème de quorum.

I - Point d'information du président

Durant les semaines passées, j'ai poursuivi les prises de contact avec des partenaires et interlocuteurs à tous niveaux (conférences, ministères, responsables de presse). J'ai vu, en dehors des personnels de l'Agence, environ quarante personnes à ce stade.

Un point à signaler a été l'audition la semaine dernière par la Mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la question des dépenses extrabudgétaires de l'Etat, dont les investissements d'avenir font partie. Les députés s'interrogent sur la façon dont cela sera évalué et sur le rôle de l'AERES dans ce contexte.

J'avais pris contact préalablement avec Monsieur RICOL, le commissaire général à l'investissement. Les choses ne sont pas encore définies de manière précise, concernant le rôle de l'AERES, mais on peut déjà imaginer qu'elle aura un rôle dans l'évaluation ex-post, notamment de tout ce qui est structures Labex, Equipex, etc., d'une manière qui sera sans doute assez proche de celle menée pour les unités de recherche.

Concernant les Idex, l'AERES devra sans doute avoir un regard d'évaluation sur les politiques de site. Enfin l'évaluation de l'ANR, principal opérateur de ces investissements, donnera l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de ce processus.

Des questions de méthode se poseront, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

II - Procès-verbal du conseil du 9 juin

Nous étions convenus de faire un compte rendu exhaustif avec attribution des propos aux personnes qui les avaient tenus et que nous ne ferions pas de mise en ligne d'enregistrements audio ou vidéo. Nous vous avons fait passer un document que vous avez pu regarder. Y a-t-il des demandes de correction ?

Mme Maria ALLEGRINI :

Bonjour. J'aimerais corriger les fautes de français dans mes interventions.

M. Didier HOUSSIN :

Les fautes me sont imputables. J'ai essayé de les corriger, mais certaines ont pu m'échapper.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ :

Une remarque de détail, page 5, sur ma présentation. Il est noté « président d'une commission d'une section du comité national », cela fait un peu beaucoup. C'est « président d'une section du comité national ».

Sur ce compte rendu qui est plus ou moins un verbatim, très bien rédigé, j'ai relu ce qui m'était attribué, je me posais la question de savoir, par rapport à l'exemple que j'avais donné sur des laboratoires, si ces comptes rendus devaient être publics. Je suis un peu ennuyée.

Quand je m'étais exprimée, j'avais dit que je le faisais parce que c'était un point particulier qui était assez illustratif de l'impact des notes.

En revanche, il ne me semble pas judicieux que cet exemple soit mis en exergue et rendu public alors qu'il y en a beaucoup d'autres. Cela n'améliorerait pas l'impact localement.

Je me pose la question de savoir si, quand on s'exprime, on doit non pas se censurer mais éviter de donner des exemples trop précis. Je suis un peu gênée que cet exemple sorte tel qu'il est rédigé, même s'il est bien rédigé. Je souhaiterais que cela reste entre nous.

M. Didier HOUSSIN :

Vous mettez le doigt sur un des écueils qui nous guettent. La liberté de parole au sein de ce Conseil est importante. Votre exemple concret était très parlant et je pense qu'il a été propice à la compréhension pour les membres du Conseil.

D'un autre côté, on peut penser que ce document est susceptible d'avoir une certaine circulation.

Vous avez souhaité qu'on ne fasse pas mention à cet exemple concret, nous allons donc retirer ces paragraphes puisque cela ne vous paraît pas opportun, pour des raisons que je comprends.. Ce procès-verbal vous a été adressé pour que vous puissiez maîtriser la publicité de ce que vous dites.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ :

Est-ce que cela signifie que, quand nous nous exprimerons, nous dirons que certaines choses ne doivent pas être consignées au procès-verbal ? C'est un exemple, mais cela appelle quelque chose d'un peu plus générique.

M. Didier HOUSSIN :

Oui, nous pouvons procéder de cette façon, notamment si cela concerne des personnes ou des structures identifiées.

Je retiens que nous retirons les quatre paragraphes.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Mme Christine MUSSELIN :

J'avais une question à poser à Ghislaine FILLIATREAU. Comme j'avais mentionné une des activités de l'OST dans mes propos et que c'est repris dans le document, je voulais m'assurer que rien ne la gênait dans ce que j'avais dit.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Non

M. Simon THORPE :

Le document fait presque 40 pages. Je me posais la question de la pertinence d'avoir chaque fois un document aussi complet. Les anciens comptes rendus étaient peut-être un peu trop légers, je trouve celui-ci un peu trop exagéré. Je ne sais pas si nous pouvons trouver un compromis. Je ne sais pas si quelqu'un lira toujours les 40 pages. Si quelqu'un veut savoir ce qui s'est passé en séance, n'est-ce pas trop épais pour un compte rendu ?

M. Didier HOUSSIN :

La difficulté est que l'intermédiaire suppose un travail, non seulement de relecture, mais aussi de tri et de sélection. Qui le fera ? Il ne sera pas facile de trouver l'équilibre.

Ce qui est dit dans ce Conseil est important. D'ailleurs, c'est en relisant attentivement que j'ai été amené à revenir vers certains d'entre vous pour essayer d'approfondir certains points. Il est très utile pour l'Agence d'avoir en mémoire ce qui a été dit. C'est une charge de travail mais elle me paraît importante. Personnellement, cela ne me gêne pas de le lire tous les mois attentivement, c'est important pour l'Agence.

Cela vous impose bien sûr de relire vos propos, mais ce n'est pas une charge énorme.

Mme Christine MUSSELIN :

Peut-être est-il possible d'avoir au début une page de relevé des décisions qui auraient été prises.

M. Didier HOUSSIN :

Pour les points qui appellent délibération, effectivement, à la fin, nous actons la délibération.

Nous mettons aux voix ce procès-verbal de la séance du 9 juin.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III - Proposition de nomination à la direction de la section des établissements

M. Didier HOUSSIN :

C'est un point important qui a fait l'objet d'échanges au cours de ces derniers jours. Il s'agit de la proposition de nomination à la direction de la section des établissements de l'AERES.

En préambule, je voudrais rendre hommage au travail de Michel CORMIER ici présent et qui, depuis la création de l'Agence, a assuré la direction de cette section. Il a énormément apporté à l'AERES, d'abord parce qu'il a une très grande connaissance des établissements d'enseignement supérieur, et qu'il se fait une haute idée de l'université et des établissements d'enseignement supérieur. Son engagement, en tant que directeur de la section, a permis à l'AERES de faire preuve de sa capacité à organiser en peu de temps l'évaluation d'un nombre important d'établissements, d'organismes, et ceci dans une démarche qualité.

Je le remercie d'avoir accepté de bonne volonté de prolonger son action à partir du mois d'avril et de m'avoir aidé dans mes premiers pas en tant que président de cette Agence.

Je le remercie aussi d'avoir entendu mes arguments, lorsque j'ai pensé qu'il était préférable que, malgré tout, je puisse recruter un directeur qui aurait à peu près la même durée de mandat que moi, pour éviter d'avoir à procéder à ce recrutement dans un délai d'un an, qui était de toute façon le délai inévitable.

Je le remercie enfin d'avoir accepté de prêter son conseil et ses appuis au futur directeur dans l'attente de sa prise de fonction.

Merci beaucoup à Michel CORMIER qui, tout à l'heure, nous fera un point sur l'avancement des travaux qui relèvent de la compétence de la section 1.

Je voudrais vous dire un mot sur la manière par laquelle j'ai été amené à procéder en vue du recrutement du directeur de la section des établissements. En même temps, cela me permet de répondre à la question qu'avait posée Monsieur MARTIN-DENAVIT voici quelques jours.

Dès le mois de mai, j'ai lancé une procédure selon des modalités qui vous ont été expliquées. Nous avons élaboré une fiche de poste. D'ailleurs, Michel CORMIER m'a donné son point de vue sur cette fiche de poste. Elle a été mise en ligne courant mai. Nous avons fixé une date limite de dépôt des candidatures au 15 juin.

Une publicité a aussi été faite lors des différents contacts que j'ai pu prendre ici ou là.

J'ai reçu une dizaine de manifestations d'intérêt dont neuf candidatures officielles attestées par l'envoi d'un courrier. Dans vos dossiers, je n'ai pas mis les noms, car il me semblait préférable de rester dans la confidentialité.

Une seule femme s'est portée candidate et il y avait huit hommes.

Beaucoup de candidats avaient une expérience importante dans le domaine de la gouvernance de structures d'enseignement supérieur (ancien président d'université, ancien directeur d'école d'ingénieur, ancien président de conférence scientifique). Deux candidats venaient du monde ministériel. Il y avait trois candidatures internes, les autres étant des candidatures externes.

Malgré la qualité des candidats qui se sont présentés d'origine ministérielle, j'ai été attentif à ce que le responsable retenu ait une expérience effective de la gouvernance d'un établissement d'enseignement supérieur. J'ai aussi pensé qu'il valait mieux une candidature externe.

J'ai été attentif à ce que le paysage disciplinaire visible de l'extérieur à la tête de l'Agence soit suffisamment diversifié. Je n'ai pas voulu que l'Agence apparaisse trop PUPH.

Enfin, j'ai essayé de choisir un candidat qui ait réfléchi au sujet.

C'est la raison pour laquelle je vous propose la candidature de Philippe TCHAMITCHIAN qui est ici présent, qui vient de Marseille. Vous avez reçu son CV ainsi qu'une petite note qu'il a écrite, qui traduit l'état de ses réflexions en matière d'évaluation, à la fois son expérience personnelle et des éléments plus globaux qui permettent d'identifier ses réflexions pour ce qui est du travail à venir dans le cadre de l'évaluation au sein de la section des établissements.

Au terme de ce processus, je vous propose cette candidature. Je vais lui demander de venir pour se présenter et vous dire ce qu'il a en tête.

Avant de lui passer la parole, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Monsieur MARTIN-DENAVIT.

Aujourd'hui, le rôle du Conseil, en matière de recrutement des emplois de direction, est de dire oui ou non. Le texte veut cela et le règlement intérieur adopté par le Conseil reprend ce qui était inscrit dans le texte.

Je suis favorable à la proposition de Monsieur MARTIN-DENAVIT c'est-à-dire que le Conseil aide à fixer des orientations en matière de politique de recrutement, notamment concernant les procédures, les compétences recherchées, par exemple en matière d'assurance qualité, d'expérience internationale.

Je vous propose que peut-être au mois de septembre nous mettions ce sujet à l'ordre du jour pour faire en sorte que vous fixiez des orientations dans ce domaine.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Je ne voudrais pas trop rallonger la discussion. Nous nous sommes entendus avant cette réunion, vous avez bien repris les points que j'avais soulevés.

La première chose est que le Conseil est en charge des procédures d'assurance qualité, soit pour l'évaluation interne, soit pour l'évaluation externe. C'est son rôle principal. Nous ne sommes pas un conseil d'administration, mais nous avons un rôle de conseil spécifique dans ce domaine.

Il m'est apparu que le profil avait été publié mais que nous n'avions pas eu le temps d'en débattre. Je crois que vous avez bien relevé le point, nous aurons à reprendre ces questions. Dans votre dossier, vous répondez déjà en grande partie à mes questions.

Les remarques que je fais n'ont rien à voir avec la qualité des personnes, c'est davantage une question de mode de fonctionnement.

Pour conclure, nous pourrions organiser un petit groupe de travail pour en débattre. Ce que vous avez proposé me convient.

M. Didier HOUSSIN :

J'avais souhaité anticiper cela à travers la procédure mise en place, car un recrutement, c'est important, il faut des critères, une procédure qui tienne la route. Je suis prêt à admettre qu'elle est perfectible et que l'on peut sûrement faire mieux.

M. Denis MENJOT :

Vous disiez qu'il faudrait peut-être le mettre à l'ordre du jour de septembre, je souhaiterais qu'on le mette vraiment, que nous puissions examiner les trois candidats de la *short-list*. C'est quelque chose qu'il faudrait faire par la suite.

Je suis d'accord avec René-Paul MARTIN-DENAVIT sur ce plan, pour que nous ne soyons pas mis devant ce choix. Ce n'est pas un problème de qualité des personnes, mais il faudrait que nous ayons la possibilité de voir d'autres dossiers. Il serait bien que le Conseil soit saisi de ces dossiers de candidature, peut-être pas de tous, mais d'une *short-list*.

M. Didier HOUSSIN :

En septembre, nous examinerons la manière par laquelle le Conseil pourra contribuer de façon plus importante au processus qui conduit au recrutement.

Si vous en êtes d'accord, je vais demander à Monsieur TCHAMITCHIAN de vous expliquer qui il est et comment il voit le rôle de directeur de la section des établissements. Ensuite, je lui demanderai de s'éclipser, nous passerons au vote.

Un intervenant :

Avant, j'aimerais comprendre ce que signifie une candidature externe par rapport à une candidature interne.

M. Didier HOUSSIN :

Il y a eu trois candidatures de personnes qui sont aujourd'hui délégués scientifiques au sein de l'Agence. C'est ce que j'ai appelé une candidature interne.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Monsieur le Président, merci. Mesdames et messieurs les membres du Conseil, bonjour.

Je ne souhaite pas, dans ces propos liminaires, répéter ce qui vous a été communiqué par écrit, mais je souhaite éclairer deux ou trois points qui me paraissent spécialement importants ou apporter des éléments complémentaires.

Le premier pour dire que cette vacance de poste est venue pour moi à un moment où, après deux expériences très fortes quoique sensiblement différentes, l'une à Aix-Marseille 3 et l'autre à l'université de Toulon, j'avais envie de poursuivre dans l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche, parce que j'ai du goût pour cela, que j'aime cela. Il me semble que le moment actuel est un moment d'enjeux particulièrement importants pour le système en général, qui est soumis à des changements profonds, mais plus particulièrement pour l'évaluation.

Ce moment me paraît important, politiquement parlant, parce que d'abord l'AERES est installée. C'est le fruit du travail de la première équipe qui l'a dirigée, Didier HOUSSIN a rappelé le rôle joué par Michel CORMIER notamment. Ce n'était pas si évident que cela au départ. Si vous vous rappelez les conditions dans lesquelles l'AERES a été créée, il n'était pas gagné d'avance qu'elle acquière la position qu'elle a acquise maintenant.

Autre élément important et parallèle : l'acquisition par les universités des responsabilités et compétences élargies. C'est pratiquement entièrement fait, les universités sont à peu près toutes devenues autonomes aujourd'hui.

Troisième élément, à peine plus récent, l'Etat a décidé de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un levier du développement économique de notre pays et notamment d'investir des sommes considérables. Je pense à ce que l'on a appelé au début le grand emprunt et maintenant les investissements d'avenir.

La première conséquence de cette série de changements récents est que la contractualisation est appelée à changer d'envergure. Par conséquent, l'évaluation, qui se trouve à l'articulation entre autonomie des établissements et contractualisation de ces établissements avec la tutelle est appelée à jouer un rôle extrêmement important. La question se pose à l'AERES de faire en sorte que les rapports d'évaluation, notamment ceux produits par la section 1, aillent le plus au cœur du sujet, soient le plus utiles possible dans les négociations, dans les discussions autour de la contractualisation entre la tutelle et les établissements, négociations qui, pour un grand nombre de ces établissements, changent complètement d'enjeu et d'envergure depuis le passage à l'autonomie des universités.

Comment travailler la pertinence des rapports par rapport à ce changement de dimension ?

Deuxième aspect, la politique de territorialisation est beaucoup plus forte, tout en s'inscrivant dans la continuité d'une évolution qui remonte à plusieurs années. Pour citer les exemples les plus récents, la création des PRES, le Plan Campus et maintenant les investissements d'avenir. Je pense notamment à quatre volets de ces investissements :

- le volet IDEX
- le volet IRT
- le volet IHU
- le volet SATT sur la valorisation

Ces quatre volets sont très ambitieux, susceptibles de porter des changements structurels profonds dans notre système, notamment dans son organisation territoriale, et il me semble qu'il est dans le rôle de l'AERES de se saisir de ces sujets et d'apporter sa contribution à leur évaluation.

La question est donc d'élargir les périmètres d'évaluation, de façon à prendre en compte le développement des politiques de site, et des politiques de réseau. C'est une opinion personnelle : je mets l'accent sur les politiques de site.

Le troisième aspect est que la communauté d'enseignement supérieur et de recherche, notamment les enseignants-chercheurs, dans ce contexte très mouvant, vit des changements profonds qui bouleversent beaucoup les habitudes ou les états de fait. Les métiers eux-mêmes sont en profonde évolution, notamment celui d'enseignant-chercheur.

Tout cela induit des inquiétudes autour de la question de l'évaluation des personnels et interpelle l'AERES qui a une mission sur ce sujet et dont elle doit se saisir.

D'une manière générale, il me semble que l'AERES, au-delà d'une lecture au premier degré de son rôle, une agence d'évaluation, a aussi un rôle que je qualifierais de « stabilisateur », en attendant de trouver une meilleure expression. Mon expérience à Toulon m'a montré que les dérapages dans les établissements, surtout s'ils deviennent autonomes, peuvent avoir de graves conséquences sur les personnels, les établissements concernés et plus généralement sur la réputation de notre système en France, dans un contexte de compétition ou, au moins, de comparaison internationale de plus en plus importantes.

Par rapport à cela, dans le nouveau cadre qui est en train d'être mis en œuvre, il revient à l'AERES d'insister sur la nécessité de respecter les principes du service public, par rapport à l'égalité de traitement des personnels, et d'insister aussi sur la déontologie universitaire et de la recherche de manière générale.

Les avis, les rapports, les procédures de l'AERES sont autant de signaux sur ces sujets, qui me paraissent importants et je souhaite que les signaux envoyés soient très clairs et très forts sur ces sujets.

Je voudrais m'arrêter là, je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup.

Mme LEGROS :

Une question qui peut paraître annexe mais j'ai été surprise parce que si, techniquement et sur le rôle de l'AERES, vous avez développé ce que vous souhaitiez faire et la manière dont vous conceviez le poste, en revanche, j'ai eu le sentiment que vous concevez ce travail comme isolé.

Je suis très étonnée de ne pas avoir entendu parler d'équipe, de gestion de ressources humaines. Il y a du personnel administratif à l'AERES, des grosses équipes d'enseignants-chercheurs à mobiliser, d'ailleurs c'est assez clair dans la fiche de poste. Peut-être considériez-vous que cela allait de soi, mais avez-vous aussi de l'appétence pour ces aspects ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Je regrette d'avoir donné cette impression, parce que ce n'est pas du tout ainsi que je conçois la chose.

Dans la partie consacrée au travail même de l'Agence, j'ai essayé de dégager quelques idées qui me paraissent importantes, pour pouvoir alimenter ainsi les discussions qui auront lieu au sein de l'Agence. Je n'imagine pas une minute que le directeur de la section 1 fasse son travail seul et que les orientations décidées ne résultent pas d'une prise de décision collective.

Pour ce qui est du travail concret dans la section 1, effectivement, je n'ai pas voulu aller très loin dans cette direction, parce que je crois que j'ai plus à apprendre qu'à dire pour le moment, tout simplement.

M. Didier HOUSSIN :

Je me souviens très bien que Monsieur TCHAMITCHIAN m'a posé la question et m'a dit : « J'espère que ce sera un travail d'équipe » et je lui ai dit que ce serait un travail d'équipe.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

C'est important pour moi. J'aime travailler en équipe. Je n'aime pas décider seul.

M. Sébastien CANDEL :

Dans votre document, vous dites que les activités de formation sont très difficiles à évaluer. Que pensez-vous faire dans le cadre des visites d'établissements ? Vous avez mentionné le fait qu'il était difficile d'évaluer l'activité de formation en elle-même : « *J'ai vécu la grande difficulté d'évaluer les activités de formation* », pouvez-vous nous en dire plus ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Je parlais de l'évaluation des personnels, en tout cas ce que j'ai vécu quand j'étais au CNU en 25^{ème} section.

Dans la plupart des cas, il était difficile d'avoir une évaluation réelle de l'activité de formation de nos collègues (par réelle, j'entends qui dépasse le simple énoncé de ce que nos collègues nous disent faire) ou encore une évaluation qui puisse se fonder sur des éléments objectifs et indépendants de la vision subjective du candidat à telle ou telle promotion par exemple. C'est à cela que je pense.

Il existe une grande différence par rapport à l'évaluation de l'activité de recherche. Quand vous évaluez un dossier de recherche, des articles sont fournis, vous choisissez les articles les plus significatifs, vous lisez les thèses. Cela fonde un avis de manière plus solide et objective que ce que l'on peut faire lorsque l'on évoque les activités de formation. Même chose pour les activités de responsabilité collective des collègues.

Je ne prétends pas que, par essence, ce soit plus difficile mais, dans la section où je me suis trouvé au moment où je m'y suis trouvé, telles que les choses étaient organisées, l'évaluation de l'activité recherche était fondée sur des éléments objectifs ; l'évaluation des autres aspects de l'activité me paraissait plus sujette à caution.

M. Sébastien CANDEL :

Dans les visites d'établissements, est-ce que cette activité est évaluée ? Vous avez une expérience sur le cas de Paris 11, avez-vous pu évaluer cette partie de l'activité de l'université : la formation ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Dans les visites d'établissements, on évalue la stratégie en matière de formation de manière globale. Il ne s'agit pas d'évaluer formation par formation.

Je me rappelle que nous avons été (je parle du Comité d'évaluation) impressionnés par le travail effectué par l'université Paris 11 dans le champ de la formation. Nous étions tous plus ou moins arrivés en connaissant et identifiant Paris 11 comme une université avec une activité de recherche de très haut niveau. Quand nous avons pris connaissance des éléments du dossier touchant à la formation, y compris au sens large, allant jusqu'au volet « vie étudiante », nous avons été impressionnés par leur politique en matière de formation, qui était dynamique.

Par exemple, nous avons été convaincus de l'attention que portait l'université, non seulement à la formation en elle-même, mais à son articulation à la recherche, et à essayer de concevoir une stratégie cohérente qui articule sa politique de formation à sa politique de recherche.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINE :

Vous avez évoqué les différents outils du grand emprunt et donc le fait que l'Agence s'y intéresserait. Quelle est votre réflexion sur la relation entre Labex et UMR, sur la structuration qu'amènent ces outils du grand emprunt et le fait que l'AERES, s'intéressant à ces objets qui sont des projets et pas des structures, se posera la question de la reconnaissance et de l'évolution des structures de type UMR ?

C'est une vraie question que les organismes regardent. Ces Labex sont de beaux objets mais ne vont-ils pas déstructurer des organisations déjà en cotutelle ?

Comment voyez-vous le rôle de l'AERES et l'impact éventuel de l'évaluation qui serait faite de ces objets ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Ce n'est pas une question facile. Je ne suis pas bien placé pour y répondre. Il me semble que la section recherche dirigée par Pierre GLORIEUX est concernée au premier chef par cette question.

En matière d'évaluation des projets et investissements d'avenir, la première question qui se pose est celle de l'effectivité des projets, de leur réelle mise en œuvre. Une fois qu'un projet est accepté, il faut voir ce qu'il en est de sa mise en œuvre concrète sur le terrain. D'ailleurs, je crois que la tutelle en est consciente, puisqu'elle a prévu une gradation dans la mise à disposition des crédits aux porteurs des projets.

Les questions des effets secondaires en termes de perturbation de la carte des laboratoires, voire de déstructuration, viennent dans un deuxième temps. Je pense qu'elles ne viendront pas immédiatement, et que nous aurons un peu de temps pour les appréhender.

Ensuite, une déstructuration d'un certain potentiel de recherche, une remise en cause des périmètres des laboratoires n'est pas forcément négative ni positive. Tout dépend du contexte dans lequel on se trouve.

Pour évaluer les effets sur les périmètres des laboratoires, il faudra se référer aux stratégies des établissements, à ce qu'ils veulent faire en matière de recherche.

Un point important d'évaluation de tous ces projets a été la gouvernance. Il faudra tenir l'équilibre entre l'appréciation des gouvernances (savoir si elles sont réelles, si elles ont été à même de prendre de vraies décisions) et un éventuel effet de déstructuration.

Il n'est pas impossible que des projets Labex aient été dessinés avec l'idée de restructurer derrière le potentiel recherche. Connaissant la difficulté rencontrée dans nos établissements à obtenir des fusions, des restructurations de toutes sortes, il est possible que certains projets Labex soient dans l'esprit de concepteurs des leviers pour obtenir une évolution des choses. En effet, la structuration des laboratoires n'est pas optimale dans tous les établissements ni dans toutes les disciplines.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

J'ai une question sur l'activité d'évaluation que vous serez amené à animer. C'est une activité qui semble spontanée aux professionnels de l'enseignement et de la recherche, sentiment qui peut être à nuancer.

Ce petit préalable pour vous demander si vous avez eu l'occasion de réfléchir, au-delà de l'autoévaluation qui est un moyen de s'améliorer, au-delà des aspects procéduraux qui sont importants, à la façon de sensibiliser et même d'assurer une formation continue pour tous ceux qui seront amenés à s'impliquer dans toutes les activités de l'Agence, et aussi en matière d'appui et de lien avec la recherche. Celle-ci peut apporter des réflexions intéressantes sur ce qui se passe en France et dans le monde, et sur les travaux pertinents sur lesquels l'Agence pourrait s'appuyer ou qu'elle pourrait même induire.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Je dirais formation continue et réflexion de fond, les deux ensembles.

Oui, je suis d'accord avec ce que je pense que vous êtes en train de suggérer !

La sensibilisation des experts, des membres des comités, des délégués scientifiques, etc., est un point important : il ne faut pas que les experts en restent à l'impression première, qui se crée spontanément, que nous avons tous vécue (que j'ai vécue quand j'étais placé en situation d'expert), de croire que l'on sait faire parce que l'on a évalué.

Non, ce n'est pas vrai, la situation d'évaluateur produit des biais, est très particulière, et il faut avoir conscience des biais dans lesquels on peut tomber lorsqu'on est en train d'évaluer un établissement. J'ai raconté brièvement que, quand j'ai présidé le comité pour Paris 11, il y avait eu une tendance du comité, par une espèce d'identification, à écrire des choses pour aider le président. Ce n'est pas le travail du comité d'évaluation. Si ce qu'il écrit aide le président, tant mieux, mais le comité n'est pas là pour aider le président, il est là pour évaluer.

Sensibiliser sur les aspects déontologiques est aussi important. Les procédures de l'AERES dans ses quatre premières années se sont professionnalisées, l'évolution est impressionnante mais le souci de la déontologie doit rester constant car les dérapages sont toujours possibles.

Concernant la comparaison à l'international et le fait de s'inspirer des meilleures pratiques internationales. : si j'ai bonne mémoire, il est écrit dans le décret ou le code pour la recherche, que la définition des missions de l'AERES doit s'inspirer des meilleures pratiques internationales.

Cela doit donc être un sujet de préoccupation constant. L'AERES a déjà mis en œuvre des sessions de formation des experts. Cela pose cependant des problèmes redoutables pour les sections qui mobilisent un grand nombre d'experts, la section 1 moins, tant mieux.

D'un autre côté, il me semble que l'AERES peut être un lieu de réflexion de fond sur un certain nombre de sujets touchant à l'évaluation et à l'évolution de nos métiers. Par exemple, concernant la validation des procédures d'évaluation des enseignants-chercheurs, nous nous trouverons devant une difficulté assez importante, produite notamment par la disparité des pratiques entre les différentes disciplines. Il me semble que l'AERES pourrait susciter des réflexions de fond sur les différences entre les disciplines et sur l'évolution des métiers des enseignants-chercheurs.

M. Antoine COMPAGNON :

Comment avez-vous été amené à passer de la section 25 à la section 26 du CNU ? Je regardais la liste de vos travaux, je ne voyais pas d'évolution sensible.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

J'aurais voulu passer plus tôt en 26, mais je suis resté en 25 parce qu'à l'époque où j'ai commencé à Aix-Marseille 3, il n'y avait pratiquement pas de mathématiques appliquées. Il était donc essentiel, pour ne pas me couper de mon laboratoire, de rester en 25. Les choses ont ensuite évolué, aussi bien du point de vue des structures de laboratoire que du développement des mathématiques appliquées et, à un moment, j'ai décidé de passer en 26.

Mme Marianne LEFORT :

J'avais une question de béotienne parce que je suis nouvelle dans ce Conseil. Dans votre papier, le dernier item porte sur la validation des procédures d'évaluation des enseignants-chercheurs. J'ai compris que vous le mettiez en priorité. Peut-être est-il considéré comme le plus difficile par rapport aux procédures d'évaluation des personnels.

Ma question est donc : cette activité de validation des procédures et d'évaluation des personnels va-t-elle relever de la section des établissements ?

Lors de la première session, nous avons beaucoup discuté des activités qui étaient plus en lien avec des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche à vocation plus finalisée que les universités. J'attire votre attention sur un mot que je n'ai pas vu du tout, c'est la question des finalités de l'évaluation des personnels dans les établissements et de la diversité de ces finalités selon les établissements.

De ce fait, la définition de critères peut être différente.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Sur le fait que cela relève de la section 1, en effet, c'est le décret qui le dit.

Le CNU comporte un « U » qui veut dire université mais il gère toutes les carrières de tous les enseignants-chercheurs, quel que soit leur établissement de rattachement.

Mme Marianne LEFORT :

Je ne crois pas que ce soit le cas pour les écoles du ministère de l'Agriculture, par exemple.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Autant pour moi. C'est vrai. Je pensais au périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je n'ai pas fait attention aux cotutelles avec le ministère de l'Agriculture par exemple. Je vous prie de m'en excuser.

Les évaluations ne sont pas indépendantes les unes des autres. Quand vous évaluez un enseignant-chercheur, vous ne pouvez pas faire abstraction de l'établissement dans lequel il se trouve, lequel établissement a lui-même une politique et assigne, peut-être pas à un individu mais à la collectivité, un certain nombre de missions dans lesquelles l'individu a à s'inscrire.

Il n'est pas possible d'ignorer l'établissement dans lequel exerce l'individu lorsque vous évaluez l'activité de l'individu. De la même façon que l'on ne peut pas ignorer les objectifs de l'Etat en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche lorsqu'on fait l'évaluation de la stratégie d'un établissement qui exerce sur un territoire donné.

Les évaluations se répondent les unes les autres, elles s'emboîtent, et je ne vois pas comment une évaluation pertinente d'un individu peut faire abstraction du contexte dans lequel il se trouve, établissement ou autre structure, on peut penser aussi aux laboratoires.

La manière dont il pourra être tenu compte des contextes différents dans lesquels les uns et les autres se trouvent est une question difficile. Je l'ai vu quand j'étais au CNU. Il était difficile d'évaluer les collègues qui se trouvaient dans un contexte non standard. Je fais crédit aux collègues de leur bonne volonté, mais il n'était pas facile d'apprécier la situation de tel collègue se trouvant dans un contexte atypique.

Mme Marianne LEFORT :

Là, vous êtes sur l'évaluation des personnels et il me semble que la responsabilité de l'Agence, c'est l'évaluation des procédures, ce qui est une question un peu différente sur laquelle j'insiste.

C'est pour cette raison que je voudrais que soient bien prises en compte les finalités de l'évaluation. Nous sommes bien sur une évaluation des procédures et pas des personnels.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Si les procédures n'intègrent pas dans leur définition ou leur organisation le fait que différents collègues appartenant au même corps ou exerçant des fonctions d'enseignement supérieur et de recherche ont à le faire dans des contextes extrêmement, je vois mal comment on pourrait les valider.

Je sais que l'AERES n'évaluera pas les personnes, bien entendu, et qu'elle doit valider les procédures.

Il faudra se mettre d'accord sur ce que l'on entend par le mot « procédure » et par le mot « validation ». Toutes les questions sont ouvertes dans ce champ qui est tout sauf simple.

Ce que je disais n'était pas dans l'esprit de se substituer à l'organisme d'évaluation des personnes, mais de prévoir que les procédures tiennent compte de ces différences importantes.

Mme Maria ALLEGRINI :

Madame LEFORT m'a précédée sur la question de la différence entre valider des procédures et évaluer des personnels au niveau individuel.

Je n'ai pas bien compris s'il était déjà établi une relation entre les niveaux d'évaluation des personnels à l'intérieur de l'établissement et ce que fait l'AERES.

Que proposez-vous pour garantir l'homogénéité de l'évaluation à l'intérieur d'une même discipline ? Je crois que l'évaluation devrait être homogène.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Nous sommes tous sur un sujet nouveau. Pour les enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas nouveau, c'est le rôle du CNU, mais l'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs par les établissements est appelée à beaucoup évoluer à cause des conséquences de ce que l'on appelle l'autonomie, et les responsabilités et compétences élargies.

Par exemple, vous avez maintenant des établissements qui, pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, gardent la main complète sur tout le processus depuis le dépôt de candidature jusqu'à l'attribution des primes pour leur personnel. Ce sont eux qui définissent la manière dont les candidats de chez eux à cette prime sont évalués et par qui. Ce sont eux qui reçoivent les rapports d'évaluation, qui les lisent, les classent, et qui, finalement, prennent la décision sans jamais faire appel au CNU. C'est un exemple qui montre que l'évaluation des enseignants-chercheurs par l'établissement où ils sont affectés évoluera beaucoup dans les années qui viennent.

Parlant d'homogénéité, il est hors de question de demander à toutes les disciplines d'évaluer de la même façon les enseignants-chercheurs. En revanche, on peut se poser la question du sens qu'a le principe général, en fonction publique, d'égalité de traitement des personnes au regard de quelque chose qui est commun quelle que soit la discipline : une demande de promotion en 1^{ère} classe chez les professeurs, par exemple.

Qu'est-ce que le principe d'égalité de traitement veut dire et comment peut-on demander, veiller ou évaluer la façon dont les procédures prennent en compte ce principe ? C'est une question qui concerne toutes les disciplines.

Vous avez la même question entre les établissements et entre les établissements et le CNU.

Nous sommes donc face à une complexité à laquelle nous ne sommes pas habitués. Nous pouvons imaginer les nouvelles pratiques qui se développeront dans les établissements, mais nous ne sommes qu'au début de leur développement et, sur la façon de s'y prendre, la question me paraît prématurée. Cela nécessite une réflexion d'ensemble au sein de l'Agence.

Par exemple, je ne vois pas pourquoi la section 1 serait la seule à se préoccuper de ce sujet. A l'évidence non. Il faut un travail intégré comme cela se fait déjà au niveau des établissements. Il faut, une réflexion d'équipe.

Un intervenant :

Pensez-vous qu'il faudra évaluer les nouvelles structures ? Par exemple, les différentes structures qui se mettent en place et qui seront mises en place dans les mois qui viennent, en plus des établissements.

Il y a les PRES et toute une série d'autres structures de ce type, dont certaines sont en place et d'autres se mettent en place.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Sous réserve d'une information plus profonde, je répondrais oui. Cela dit, on ne peut pas multiplier les évaluations des structures et faire un comité d'évaluation pour chaque structure. De toute façon, ce serait trop lourd, et en plus le but n'est pas là. Si ces structures existent parce qu'un certain nombre d'établissements se mettent d'accord pour définir et construire une politique de coopération, il faut évaluer cette politique de coopération.

La définition du périmètre d'évaluation est une question. La réponse n'est pas que l'on va évaluer a priori chaque structure indépendamment les unes des autres, car on louperait l'objet que l'on cherche à évaluer qui est la politique.

M. Bernard TEYSSIE :

Ma première question concerne la fiche de poste qui vise l'ouverture aux dimensions européennes et internationales. J'aimerais connaître votre vision de cette ouverture.

Ma seconde question est née des conversations précédentes. J'ai cru comprendre que vous étiez favorable à une formation des experts à la technique, à la méthode de l'expertise, j'aimerais savoir, si tel est le cas, comment en pratique vous envisagez une telle formation de nos milliers d'experts.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Sur l'ouverture internationale et européenne, il existe deux niveaux.

Le premier, qui me paraît important, est celui de la composition des comités et de la sollicitation des experts européens ou internationaux. C'est bien sûr déjà le cas, mais cela me paraît être un point sur lequel il faut insister.

Au niveau de la section 1, pour l'appréhension de la stratégie des établissements ou des stratégies sur un site donné, il me paraît d'une importance majeure de faire appel à des experts internationaux qui aient un rôle moteur dans l'évaluation.

Concernant la formation des experts, le problème n'est pas le même selon les sections. Dans la section recherche, le nombre d'experts sollicités pour visiter les laboratoires est très supérieur au nombre d'experts sollicités par la section 1. Pour la section 1 je voudrais, pour commencer, voir où en est l'Agence sur ce sujet, dont elle s'est saisie depuis quelque temps.

Il n'y a pas d'ailleurs que les experts. Il y a aussi les délégués scientifiques qui ont un rôle important, puisqu'ils accompagnent les comités dans leurs visites. Il me semble qu'ils ont sur ces questions un rôle majeur à jouer de par leur position.

Mme Christine MUSSELIN :

Merci beaucoup pour toutes ces précisions. J'aurais aimé que vous reveniez sur le premier enjeu et savoir si vous aviez déjà quelques pistes pour traiter de la pertinence des rapports au regard de la contractualisation, d'une part.

D'autre part, avez-vous réfléchi à la manière dont vous allez tenir compte des précédents rapports, puisque tous les établissements qui seront évalués à l'avenir l'auront déjà été par l'AERES ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Pour répondre à votre deuxième question, non, mais la question se pose puisque nous sommes à la fin d'une première vague.

Sur la première question, que j'ai un peu esquissée, deux ou trois points me paraissent importants.

D'abord un point de méthode. Il est important, mais pas facile, d'avoir une connaissance suffisante de l'établissement : l'évaluation de la stratégie de l'établissement devrait se concentrer sur des points importants autour desquels se focalisent les principaux enjeux pour l'établissement que l'on est en train d'évaluer.

Il est aussi important d'apprécier la cohérence de la stratégie. Tous les établissements affichent des objectifs en matière de recherche ou de formation, de vie étudiante. Est-ce que ces objectifs sont cohérents entre eux ou avons-nous affaire à une mosaïque d'objectifs sans grands liens entre eux ?

Tous les établissements, qu'ils soient organismes de recherche ou établissements d'enseignement supérieur, ont un certain nombre de partenaires, notamment des partenaires très proches avec lesquels ils mènent, sur un site donné, un certain nombre d'actions. Est-ce que les stratégies des uns et des autres sont cohérentes ? Elles ne le sont pas forcément mais, si elles ne le sont pas, se sont-ils donné les outils pour pouvoir parler entre eux pour définir des stratégies qui ne tirent pas dans deux directions différentes ? Par exemple, quand deux établissements partagent la même tutelle d'un laboratoire ou l'habilitation d'un même diplôme.

L'élément le plus nouveau, si l'on pense au fait que les universités sont devenues presque toutes autonomes maintenant, c'est l'effectivité de la stratégie. Est-ce que les établissements, une fois qu'ils se sont donné un certain nombre d'objectifs, savent mobiliser des moyens pour les atteindre ?

Qu'ils les atteignent ou pas est une autre question. On peut tout à fait comprendre qu'un établissement n'atteigne pas des objectifs pour des raisons valables mais est-ce qu'il existe des moyens humains, financiers ? Est-ce que la politique en matière de patrimoine est mise au service de la stratégie de l'établissement ?

Ce qui participe aussi de l'effectivité mais va au-delà, c'est la question de la gouvernance des établissements. Est-ce que la direction d'un établissement s'est donnée les moyens pour que cette stratégie soit partagée par les personnels de l'établissement, qu'ils s'en saisissent, que les responsables de diplômes participent de tel objectif en matière d'insertion professionnelle, et que les laboratoires s'investissent dans la recherche d'actions transversales pluridisciplinaires, par exemple ?

Comment est-ce que la gouvernance de l'établissement, dans ses différents niveaux, est organisée pour que les choses soient vraiment prises en charge par les personnels et que les personnels soient entendus aussi ? La dimension démocratique de la gouvernance des établissements est essentielle.

M. Francis KRAMARZ :

Je suis nouveau ici et je ne comprends rien du tout. Je trouve que les enjeux sont absents. J'ai l'impression que l'on fait un jardin à la française de l'évaluation. Je suis content que vous ayez parlé d'insertion professionnelle mais c'est le minimum quand on forme des gens. C'est venu tardivement.

Ce n'est pas à vous que je le reproche. Quand j'ai lu la fiche de poste, je n'ai pas bien compris les enjeux et ce que collectivement nous nous donnions comme enjeux.

Des étudiants viennent et paient ou pas. Cette question du paiement mérite d'ailleurs d'être posée, je suis économiste, je ne m'en cache pas. Tout cela me donne l'impression d'être dans un système extrêmement administré, alors que nous allons vers un système qui l'est de moins en moins, puisque l'on donne l'autonomie, que l'on aura des chaires, etc...

J'ai du mal à comprendre les enjeux. J'aimerais qu'on les précise, Que nous donnons-nous comme enjeux pour que cela ne soit pas de l'évaluation à la française avec des beaux jardins ?

Quelles sont les marges de manœuvre ? Quelles marges de manœuvre voulez-vous ? Quand on cherche à savoir si une université fonctionne (l'insertion professionnelle, vous l'avez dit vous-même, est importante), aucune n'est capable de dire ce que deviennent ses étudiants dix ans plus tard et quels sont leurs salaires.

Quand je vais en Suède, cela commence en 1986 et je connais toutes les entreprises par lesquelles sont passés les étudiants, leurs salaires, leur formation, leurs notes, etc...

Encore une fois, c'est mon côté économiste économètre, on ne s'est pas donné non plus les moyens de savoir ce que les chercheurs produisent. Nous manquons de mesures d'*outcome* pour nos établissements. Que sont les *outcome* ? Que voulons-nous ? Quels sont ceux qui sont valorisés par la puissance publique ?

S'agissant des disciplines, je crains que l'on ne se retrouve dans un cadre mou où certaines disciplines diront : « Voilà ce qui est important pour nous », alors qu'elles sont peut-être les seules au monde à considérer que c'est ce qui est important pour elles, c'est cela, alors que, dans le reste du monde, on considère que c'est autre chose.

Je crains que cela ne perpétue une coupure de ces disciplines ou une incapacité à s'intégrer. Dans les mathématiques, ce n'est pas sensible mais, en sciences humaines, nous sommes complètement dedans. Nous aimerions collectivement avoir un peu de gouvernance.

Je ne sais pas qui doit donner cela, si c'est l'AERES, les ministères de tutelle. J'ai du mal à comprendre vos responsabilités et vos marges de manœuvre. La fiche de poste ne m'aide pas beaucoup, mais c'est lié à ma nouveauté, si je puis dire.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

L'exercice veut que je réponde mais la réponse ne m'appartient pas en propre. D'autres ici pourraient répondre.

L'autonomie, ce n'est pas l'indépendance, parce qu'il s'agit d'autonomie d'établissements publics qui sont comptables de la manière dont ils déclinent, dans le contexte qui est le leur, les objectifs que l'Etat s'est donnés.

Par conséquent, l'Etat et les établissements ont besoin de savoir où ils se situent dans cette articulation avec une politique nationale qui existe. Je ne dis pas « nationale » pour limiter et ne pas parler de ce qui est européen. La politique nationale reprend des objectifs européens. Elle-même est articulée à un échelon européen. C'est surtout une articulation entre la tutelle et l'établissement.

L'évaluation est là pour dire à l'un et à l'autre où l'établissement se trouve dans la politique nationale. Je prends un exemple concret : nous avons un objectif reporté d'année en année d'atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Quand vous évaluez une université ou une école, l'une des premières questions à vous poser est de savoir comment cette université ou cette école contribue à cet objectif. C'est une première question.

Puisque vous êtes sur une question de nature très générale sur les enjeux de l'évaluation, je l'ai un peu esquissée dans mon texte et je le redis. Je fais partie de ceux qui espèrent voir une réunification du système français, où l'on sache dépasser les césures entre universités et écoles, d'un côté, universités et organismes de recherche, de l'autre côté.

Je considère que, par son existence, l'AERES est un pas dans la bonne direction, parce que son travail est d'évaluer tous les organismes de recherche et tous les établissements d'enseignement supérieur, et qu'il y a donc une unique autorité administrative indépendante qui est chargée de bâtir toutes ces évaluations sur des principes communs. Même s'il faut tenir compte des contextes, des spécificités, ainsi que la loi nous le demande, le simple fait que ce soit le fait d'une autorité unique est un pas dans une bonne direction vers cette évolution du système français que, pour ma part, je souhaite.

L'AERES s'est créée une marge de manœuvre. Maintenant l'AERES est dans le paysage, alors qu'en 2007 ce n'était vraiment pas joué. L'AERES a aussi une marge de manœuvre qui est donnée par son autorité. Ce poids est lié aux rapports de l'Agence sur les unités, les diplômes, et les établissements. Voilà ce qui donne la marge de manœuvre à l'AERES.

L'AERES ne prend aucune décision financière. Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher la marge de manœuvre. La marge de manœuvre est à chercher du côté du crédit dont disposent ses évaluations, dans les établissements et au niveau de la tutelle, ce qui suppose d'ailleurs des relations régulières avec les établissements et la tutelle de façon que les évaluations de l'AERES soient utilisées par les deux, en particulier dans la contractualisation.

C'est l'enjeu pour l'AERES de faire en sorte que ses rapports d'évaluation aient le maximum de crédit et c'est, en même temps, là que réside sa marge de manœuvre. Plus ses rapports auront du crédit, plus elle pourra dire des choses qui pèseront.

La dernière question sur l'isolement de certaines disciplines est une belle question qui renvoie à celle de Monsieur TEYSSIE sur le volet international de l'activité de l'AERES. Au-delà des experts internationaux dans les comités, l'Agence, en tant que telle, a du travail à faire avec les autres agences d'évaluation européennes ou non européennes, dans le monde. Ce travail peut alimenter un certain nombre de réflexions de fond qu'il est nécessaire d'avoir. Ce n'est pas l'AERES seule qui dira ce que doivent faire les tenants de telle ou telle discipline en France, mais il y a un travail au niveau de l'Agence à faire dans une perspective internationale sur ce point.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Nous avons beaucoup parlé d'évaluation externe, c'est ce que vous faites en allant dans les établissements. En même temps, l'évaluation de l'AERES est évaluée de façon externe au niveau européen.

Avez-vous lu le rapport sur l'AERES ? Pour être plus précis et entrer dans le vif du sujet, que pensez-vous de ses remarques concernant l'amélioration de la crédibilité de l'Agence et de l'enseignement supérieur français ?

En particulier, à ma connaissance, ce rapport souligne que l'Agence n'introduit pas les étudiants dans les panels d'évaluation. C'est une spécificité française, les autres agences ont en général les étudiants dans le panel.

Une autre observation avait été faite qui concerne la qualité du rapport d'autoévaluation des établissements, en particulier l'implication des responsables aux différents niveaux qui structurent un établissement ou une université. Le corollaire, c'est l'effectivité des stratégies. Si on n'est pas impliqué, on se sent moins responsable de participer à ce que ce soit effectif.

L'Agence est elle-même évaluée, vous sentez-vous concerné ? Avez-vous lu ce rapport d'évaluation externe et comment allez-vous le mettre en œuvre ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Non, je n'ai pas lu ce rapport. J'ai lu les rapports de l'AERES et le plan stratégique 2011-2014, dans lequel l'AERES souligne l'importance qu'elle attache à la démarche qualité.

Cela rejoint certains éléments de la discussion que nous venons d'avoir sur l'enjeu autour du crédit des rapports de l'AERES.

En matière de qualité, j'ai eu à connaître ce genre de question quand j'étais chef d'établissement. Pour une université, mon point de vue (je ne sais pas s'il vous semblera pertinent) est qu'il existe deux niveaux dans la démarche qualité à mettre en œuvre.

Un premier niveau est une démarche qualité standard avec certification selon des normes choisies touchant à certains aspects sélectionnés de l'activité de l'établissement. Par exemple, à Toulon, je voulais que tous les processus touchant à la scolarité des étudiants (inscriptions, délivrance de diplôme, etc.), du point de vue administratif, soient certifiés ; il me semblait que c'était une bonne façon de renverser les choses par rapport à ce qui s'était produit dans cette université et d'afficher, pour cette université, une remise sur pied de ses procédures, outre l'intérêt en soi de la chose.

Pour une organisation globale comme une université, il me semble que le processus qualité était important, mais sans aller jusqu'à une certification. L'enjeu est l'identification de qui fait quoi, la description des procédures et, dans un deuxième temps, l'amélioration desdites procédures.

A l'AERES, tout un travail a été effectué sur l'activité bien ciblée qu'est l'évaluation. Il me semble qu'ici nous sommes plutôt dans le premier type d'activité et que nous pouvons aller vers une démarche qualité profonde, peut-être pas jusqu'à la certification, mais dans le même esprit, c'est-à-dire de se donner un certain nombre de critères de qualité et de s'attacher à les satisfaire.

J'ai bien l'intention de m'inscrire dans ce travail sur la qualité qui a été initié depuis deux ans à l'AERES.

M. Alexander KUHN :

J'ai deux questions. On a parlé à plusieurs reprises de l'international mais pas de l'aspect de l'évaluation d'établissements qui sont à l'international. Dans le passé, l'AERES a évalué des établissements non français, au Liban, etc. Quelle est votre vision par rapport à cette activité ? Est-ce quelque chose qu'il faut amplifier ou est-ce que cela ne nous concerne que marginalement ? C'est une première question que je voulais aborder avec vous.

Par ailleurs, quelle est votre vision par rapport à l'évaluation des établissements de type écoles d'ingénieur, qui sont actuellement évalués à la fois par l'AERES et la CTI ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

S'agissant de l'évaluation des établissements à l'étranger, il me semble important que l'AERES soit reconnue internationalement comme une agence d'évaluation ayant du crédit, et à laquelle on peut demander de mener des évaluations. Le crédit international de l'AERES me paraît être un enjeu très important.

De quelle façon ? Je ne sais pas, il y a aussi des questions matérielles, au sens de la capacité à. Je sais que les contrats viennent de passer de quatre à cinq ans et que cela diminuera la pression, mais en même temps nous avons parlé d'évaluer les opérations d'investissements d'avenir, les politiques de site ou même des réseaux. Le travail ne manque pas. Il y aura des choix à faire de la part de l'Agence qui seront certainement dans un compromis.

Plutôt que de répondre précisément, je dirais que, pour moi, l'enjeu est important en termes de crédibilité qu'elle ait du poids à l'international.

S'agissant des écoles d'ingénieur, effectivement, la CTI mène une activité d'évaluation. D'ailleurs, la CTI est sollicitée pour composer ce Conseil, ce n'est pas par hasard.

Il me semble quand même que les objets ne sont pas tout à fait les mêmes.

Un grand nombre d'écoles d'ingénieur ne sont pas des établissements ayant la personnalité morale et sont des composantes d'université.

Pour parler de celles qui sont des établissements, elles sont évaluées par l'AERES, leur stratégie est évaluée, et je ne vois pas de raison de ne pas se poser fondamentalement les mêmes questions pour une école d'ingénieur que pour un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les questions de la mise en œuvre, de l'organisation du comité, de la façon dont on articule l'évaluation avec ce que la CTI a fait se posent, mais l'objet des rapports de l'AERES reste d'évaluer la stratégie de ces établissements. Lorsque se pose la question de l'évaluation de politiques de site, immédiatement vient la question des écoles d'ingénieur ou des écoles de commerce.

M. Alexander KUHN :

Le problème est là. Actuellement, l'AERES évalue ces établissements mais, en parallèle, il existe une évaluation par une autre instance qui est la CTI. Il y a un aspect formation qui est plus du côté de la CTI. L'AERES est censée faire une évaluation intégrée avec les rapports qui viennent de la section formation, de la section recherche et, tout d'un coup, on fait une exception et l'on prend l'évaluation faite par la CTI en plus ou en parallèle.

Je trouve que c'est une situation un peu anormale.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Pour répondre, de façon non technique, à votre question, il me paraît important qu'il y ait des procédures adaptées et qu'il y ait un fonds commun d'évaluation de tous les établissements, supervisé et mis en œuvre par l'AERES, dont c'est le rôle.

Si, dans ce cadre, l'AERES trouve avantage à utiliser certains des travaux menés par la CTI, pourquoi pas ? Mais il est important de ne pas céder sur la nécessité pour l'Agence de prendre en charge l'évaluation de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Quand la CTI évalue les formations d'une école donnée, elle fait un travail approfondi. C'est un gros travail de la part de l'école de constituer le dossier de renouvellement. C'est une réalité,

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Vous avez beaucoup utilisé le mot « établissement » comme un terme générique. En fait, il recouvre des choses extrêmement différentes, les universités mais aussi les organismes de recherche qui eux-mêmes sont très différents. Nous sommes dans un monde très complexe. Comment voyez-vous pouvoir gérer cette complexité et avoir une vision globale sur l'ensemble des établissements ? Je pense en particulier aux organismes de recherche.

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

Le travail d'évaluation des organismes de recherche est engagé par l'AERES et le plus connu des organismes doit être évalué d'ici quelques mois, si je ne me trompe.

Je redis toute l'importance qu'il y a à évaluer les politiques de site. Les organismes de recherche sont bien entendu partie prenante très importante des dites politiques de site. Il faut donc que l'AERES pose la question aux organismes de recherche de la manière dont ils articulent leur vocation nationale avec le développement de politiques qui sont de plus en plus différenciées sur les territoires et qui reposent sur des coopérations de plus en plus structurées avec les établissements qui eux sont définis territorialement.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Pensez aussi à l'articulation entre les organismes eux-mêmes ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN :

En effet. Si l'on prend l'exemple des sciences de la vie, vous avez l'articulation entre le CNRS et l'INSERM et le CEA.

M. Didier HOUSSIN :

Je remercie Monsieur TCHAMITCHIAN de ses réponses. Je lui demande de nous quitter puisque nous allons procéder au vote.

M. Bernard TEYSSIE :

Vous ne souhaitez pas qu'il y ait un débat hors verbatim Monsieur le Président ?

M. Didier HOUSSIN :

Nous pouvons avoir un débat si vous le souhaitez. Vous avez la parole.

DEBAT HORS VERBATIM

(Il est procédé au vote et à son dépouillement)

M. Didier HOUSSIN :

Le résultat du vote est de 13 oui, 7 abstentions.

**Votre vote est donc favorable à la désignation de Monsieur TCHAMITCHIAN
comme directeur de la section des établissements.**

Je lui proposerai donc d'être recruté à partir du 1^{er} septembre à l'AERES.

Merci de votre vote et de l'analyse que vous avez faite de sa candidature.

IV - Projet de rapport annuel 2010

M. Didier HOUSSIN :

La dernière fois, nous étions convenus que vous auriez suffisamment de temps pour le lire.

M. Antoine COMPAGNON :

Je voulais vous faire part de quelques remarques sur ce rapport.

La première porte sur la lisibilité de ce rapport. J'avais posé des questions la dernière fois sur les retours que vous aviez sur ce rapport, on avait dit qu'il n'y en avait pas beaucoup. Je crois qu'il pourrait être plus lisible.

D'abord, les acronymes. Quand, dès la première page ou la deuxième, je lis DEG, ALL, etc., je ne sais pas ce que cela veut dire. Je pense que les lecteurs auxquels vous vous adressez en savent encore moins. Il est indispensable d'avoir un lexique ou de répéter chaque fois.

A la page 7, figure le tableau de la répartition des offres de formation, par domaine et par académie. Je ne sais pas qui sait lire cela. C'est un document qui est trop interne. Il est lisible par les gens qui sont vraiment plongés dedans mais quand vous l'envoyez à l'Assemblée nationale, je pense qu'ils sont assez vite perdus de ce fait.

Quelque chose qui m'a paru assez peu lisible aussi, ce sont les schémas des pages 16 et 17 sur les divers critères qui vous permettent de comparer universités, écoles et écoles d'ingénieur. On voit un assez fort recouvrement et l'on ne sait plus si c'est vraiment pertinent, en particulier dans le deuxième.

J'ai une question de lisibilité mais aussi une question sur le fait de donner les indicateurs les plus pertinents. Dans le premier bilan de l'évaluation, je me suis demandé, dans les résultats qui étaient donnés, si c'était les indicateurs les plus pertinents. Les résultats obtenus par l'ensemble des établissements, est-ce vraiment ce qu'il y a de plus significatif ?

Ce sont des remarques assez générales.

Une question, page 25, sur les personnels de l'AERES. Là aussi, il y a des questions de sigle : PP, ED. Je me suis alors posé la question du statut des délégués scientifiques évoquée ici « mise en disposition », « délégation ». Cela veut dire que ce sont les universités qui paient, et qui ont un remboursement minimal en heures complémentaires. Est-ce que cela durera dans le cadre de l'autonomie des universités ?

M. Didier HOUSSIN :

D'évidence, le document est perfectible. Nous tiendrons compte de tout ce que vous avez indiqué pour ce qui est des acronymes, des sigles. Nous regarderons également la question des indicateurs.

Sur la question du statut des délégués scientifiques, ce que vous dites est juste. Il y a à l'AERES une centaine de délégués scientifiques. Cela représente, pour une université en moyenne, peu de monde, mais on peut tout à fait imaginer ce que vous indiquez. C'est une question de fond. Il faut toutefois considérer que l'AERES ne fait pas payer ses évaluations.

Mme Marianne LEFORT :

Je confirme que j'ai été gênée par un certain nombre de sigles, et par rapport à des questions d'homogénéité dans le rapport.

Par exemple dans ce que vous dites sur les écoles doctorales, sont mentionnés les critères et les indicateurs utilisés ; il y a aussi un certain nombre d'items pour l'évaluation des établissements ; par contre, il n'y a rien sur les licences et les masters. A mon avis, il devrait y avoir un processus d'homogénéisation des informations données pour chacun des volets, pour que l'ensemble soit plus lisible.

Quelque chose m'a beaucoup gênée aussi dans l'homogénéité, et ce n'est pas neutre : pages 16 et 17, il y a une synthèse sur les établissements d'enseignement supérieur et ensuite sur les organismes de recherche.

On trouve, pour les établissements d'enseignement supérieur, des éléments qui m'ont semblé relativement intéressants et relativement génériques ; par contre, pour les organismes de recherche, on trouve une synthèse spécifique par organisme, ce qui me gêne dans un rapport générique comme celui-là. Mon sentiment premier serait de supprimer la partie relative aux organismes ou d'en présenter des éléments génériques.

Ensuite, j'ai été très étonnée par la partie « Analyse régionale des évaluations » qui nous renvoie à un document complémentaire de fond. Je n'ai pas eu le temps de lire ce dernier mais je constate que beaucoup de critiques ont été faites sur cette analyse régionale, notamment parce qu'elle ne prenait pas du tout en compte les organismes de recherche ou très peu, uniquement à travers leurs interactions avec un certain nombre de partenaires universitaires. De ce fait, je me suis demandé ce qu'allait apporter une demi-page qui renvoyait à un texte qui était beaucoup critiqué.

Là encore, je trouve qu'il n'est pas forcément bien de mettre cela en avant. Si le document avait été fortement plébiscité, je ne me poserais pas ces questions, mais compte tenu des critiques dont il a fait l'objet, je trouve que ce n'est pas bien.

Ensuite, il y a quelques points de détail. Page 21, il est dit que les parties prenantes souhaitent que l'AERES attribue des notes. J'aurais aimé que vous nous disiez quelles étaient ces parties prenantes parce qu'il m'a semblé, au cours de la discussion de la première réunion, qu'il y avait une interrogation par rapport à cela. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter pendant ce mandat, mais c'est une phrase qui m'a gênée.

Enfin, il y a une partie « bilan » et une partie « perspectives ». Je me suis demandé quelles étaient les raisons d'être du classement des priorités présentées dans la partie perspective : il n'y a aucune indication à ce sujet. On note des priorités par rapport aux dossiers à traiter, mais on ne sait pas pourquoi et je me suis dit qu'à l'issue de chacune des parties du bilan il pourrait y avoir trois lignes qui disent, par rapport à ce bilan, les pistes d'amélioration avec l'ordre des priorités ; c'est-à-dire quelque chose qui permette de comprendre l'existence de cette partie « perspectives » et la façon dont elle est priorisée.

M. Bernard TEYSSIE :

Ce document pourrait gagner beaucoup en lisibilité, en étant plus aéré, et en évitant de nombreux acronymes et, par endroit, l'usage d'anglicismes.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Ce qui m'a beaucoup impressionné à la lecture de ce bilan, c'est l'énormité du travail. Ensuite, je me suis posé des questions qui me paraissent naturelles et assez importantes auxquelles je n'ai pas vu de réponses dans ce document.

Première question : 6 000 experts ont été impliqués dans l'évaluation, peut-on continuer ? Peut-on trouver des experts ? N'est-on pas en train d'épuiser les experts ? N'est-on pas en train de les transformer en professionnels de l'évaluation ?

Il y a là des questions sur lesquelles j'aurais aimé avoir un point de vue.

L'autre question symétrique concerne les équipes évaluées : quelle a été la part de travail demandé et y a-t-il eu de la redondance ? J'imagine que des équipes ont été évaluées plusieurs fois, peut-on apporter des informations ?

Enfin, l'AERES fonctionne comme un organisme unique pour faire toutes ses évaluations, il existe des comités différents pour les évaluations, quelle est l'homogénéité et l'égalité de traitement entre les différentes évaluations particulières qui ont été faites ?

Mme Christine MUSSELIN :

J'ai trouvé le rapport très riche en informations et très dense. Il me manquait, comme à Madame LEFORT, quelques orientations de politique générale. Je me demandais s'il y aurait une introduction donnant cette dimension politique au bilan et peut-être, à la fin, la même chose sur les orientations à venir parce que les perspectives sont à la fois intéressantes et très techniques. Cela me manquait un peu.

En revanche, je ne partage pas l'avis de Madame LEFORT sur les analyses régionales. Quelques éléments montrent qu'il y a eu des controverses autour de ce rapport, qui indiquent les limites du rapport. En revanche, il en manque les grands résultats. Il faut se reporter au rapport pour savoir ce qui ressort de cette analyse régionale et je trouve cela un peu dommage pour un rapport d'activité.

Enfin, un point de détail sur le nombre d'experts : 3 500 experts. Je me demandais si c'était le nombre d'expertises qui avaient été sollicitées ou le nombre d'experts, car je suppose que des experts sont sollicités plusieurs fois la même année.

M. Simon THORPE :

Le rapport pourrait mettre en valeur la quantité de travail réalisé au sein de l'AERES en signalant le nombre de rapports générés : tant de rapports sont disponibles sur le web, combien de pages cela représente-t-il ? Je suis toujours affolé, il y a des rapports partout. C'est à mettre en valeur, les gens ne s'en servent pas autant qu'ils le pourraient.

C'est un autre point qui pourrait être mis en avant. Il serait bien de savoir le nombre de fois où les documents sont téléchargés, etc. ; Il est très bien d'avoir des milliers de rapports, 20 000 pages de documents disponibles, mais s'ils restent sur le site, c'est dommage.

En 2010, il y a eu une nette amélioration du site, c'est à mettre en valeur. Avant, il était extrêmement difficile de trouver un rapport. Maintenant, cela l'est un peu moins et c'est à mettre en avant.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Je témoigne, puisque j'étais dans la mandature précédente, que nous avons pu voir la quantité de travail et l'effort de création qu'a représenté tout ce qui a été fait. Là, on n'en perçoit qu'une partie. Même si c'est très dense et que cela pourrait être mieux présenté, on perçoit bien la quantité de travail à laquelle il a fallu faire face avec un calendrier affolant, comme suggéré.

Il est aussi important de continuer à mettre en forme ce document, ne serait-ce que parce que nous le devons à toute l'équipe de l'AERES à laquelle je rends hommage à nouveau pour sa capacité de mobilisation incroyable.

Donc une mise en valeur, avec toutes les remarques précédentes que j'approuve, me semble être la bienvenue pour ce que mérite l'équipe précédente.

Je voulais faire une remarque correspondant à mes préoccupations sur le plan de l'amélioration : l'item qui n'a que la priorité 14 mais dont je ne doute pas pour autant qu'il est cher au cœur de tous : « *Définir et mettre en œuvre le processus réalisation d'études, veille et recherche en évaluation* ».

C'est un processus nouveau, dont nous aurons l'occasion de parler, mais qui permet de mettre l'accent sur la notion d'information, de système d'information et d'accès à l'information, y inclus pour l'amélioration de la recherche, et la capacité qu'aura l'Agence d'avoir un effet sur l'avenir du système de recherche. Cela doit être un item important pour rendre effectives toutes ces résolutions d'amélioration.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Un point de détail : je lis page 21 dans la liste des publications dans le domaine des sciences humaines et sociales : « Si les listes de revues académiques ne posent pas de réel problème dans le secteur des sciences et technologies et sciences de la vie (...) », je pense que ce point fait largement débat, même dans les sciences dures, et je ne sais pas si écrire cela dans ce document...

M. Denis MENJOT :

Nous avons déjà évoqué au Conseil précédent la question de savoir si nous ne faisons pas une synthèse de ce gros rapport extrêmement précis, qui a une lisibilité réduite pour les non-spécialistes ou ceux qui ne s'intéressent pas directement à cette question.

Le risque, en faisant une synthèse, est d'être très général et de laisser dans l'ombre des points qui peuvent faire débat. Cela permettrait aussi peut-être d'avoir un document plus lisible en quelques pages, qui pourrait être plus largement diffusé, parce que ce dense rapport ne sera lu que par des spécialistes.

C'est une question qu'il faut se poser pour qu'à l'extérieur l'AERES ait une lisibilité et que l'on sache ce qui a été fait, quitte à renvoyer à ce rapport pour avoir des précisions, des détails, des compléments, mais il ne serait pas inutile de penser à synthétiser ce rapport en quelques pages.

M. Didier HOUSSIN :

Ce rapport, vous l'avez lu. Merci, c'est important. Je retiens qu'il y a beaucoup d'améliorations à apporter. Nous devons réfléchir à produire parallèlement un petit document plus synthétique.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Pensez-vous que cette version raccourcie pourrait être faite en anglais ? Surtout que l'ENQA dit que nous sommes originaux sur un certain nombre de points, autant le montrer.

M. Didier HOUSSIN :

Cela paraît tout à fait possible.

Je vous propose que nous retravaillions sur le document pour le rendre plus lisible et plus aéré (pour l'AERES, cela devrait être presque naturel), et que nous le soumettions pour délibération en septembre.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

V - Synthèse de l'évaluation pAr l'AERES des cursus menant au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) des écoles supérieures d'art pour l'attribution du grade de master

M. Didier HOUSSIN :

Je passe la parole à Monsieur MENAND qui, récemment encore, était le directeur de la section des formations, prédécesseur de Monsieur GEIB, et qui, depuis plusieurs années, a animé un travail concernant l'évaluation dans le domaine des écoles d'art. Il va vous présenter le document de synthèse qui est soumis à une délibération.

M. Alain MENAND :

Bonjour mesdames et messieurs les conseillers.

C'est un travail qui s'est déroulé durant trois années et qui, étant pour la France assez éloigné du monde universitaire, était intéressant non seulement pour les écoles d'art elles-mêmes qui était l'objectif premier, mais pour l'Agence aussi quant à sa méthodologie de travail.

Les deux ministères nous ont demandé de travailler sur la possibilité de décerner le grade de master (la question était très précise) aux titulaires du DNSEP, diplôme national du ministère de la Culture.

Les ministères nous ont demandé une évaluation prescriptive. C'est intéressant car, pour l'instant, c'est la seule évaluation prescriptive que l'Agence a eu à faire dans cette première mandature.

La question est simple : est-ce que le DNSEP peut valoir grade de master et à quelles conditions ?

Vous savez tous probablement autour de cette table que l'arrêté sur la licence ou le master donne les conditions générales qui permettent d'obtenir ce diplôme délivré par les universités. Certains établissements ne délivrent pas le diplôme de master, mais des diplômes qui valent grade de master (diplôme d'ingénieur, diplôme d'architecte, etc.).

En revanche, les diplômes nationaux délivrés par d'autres ministères ou des diplômes délivrés par des établissements privés ne confèrent pas automatiquement le grade.

Cette question a été examinée par un comité d'experts que nous avons désigné. La méthodologie elle-même était intéressante puisque, s'agissant d'un diplôme avec un caractère spécifique et professionnel au sens large, il fallait en tenir compte pour trouver les experts.

Par ailleurs, en France, nous sommes dans une situation particulière, puisque les écoles d'art (c'est aussi vrai des écoles d'infirmières et d'autres) sont extérieures à l'université. Dans de nombreux pays, ces établissements appartiennent à l'université.

Nous avons donc constitué un comité avec des universitaires, des artistes enseignants des écoles d'art et des représentants du monde professionnel (directeurs de collection, de musée, etc.), en faisant participer le plus possible des étrangers responsables d'établissement à l'intérieur de l'université ou responsables d'école d'art.

L'évaluation a pris trois mois sur un échantillon d'écoles que nous avons visitées. La visite était nécessaire, dans le cadre d'une formation pour laquelle le lieu même a une importance, puisqu'il y a un travail de projet, d'exposition. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il existait une possibilité effective que le DNSEP donne le grade de master, mais les écarts que nous avons constatés sur le terrain et dans les dossiers, par rapport aux exigences habituelles d'un master, étaient suffisamment importants pour qu'il ne puisse y avoir une décision globale quant au fait que le DNSEP vaille grade de master. La possibilité ne pouvait être offerte que sous condition à remplir et après une évaluation qui serait faite école par école et option par option, l'option étant la dénomination retenue dans le domaine des écoles d'art.

Nous avons donné les cinq points importants qui devaient être respectés, des choses tout à fait habituelles, du type :

- avoir un guide des études ou un livret de l'étudiant ;

- avoir une progressivité de l'enseignement effective et affichée de la 1^{ère} à la 5^{ème} année et ne pas retrouver les mêmes items, les mêmes dénominations, sans connaître la progressivité réelle ; c'était des choses faciles à réaliser par les établissements parce que, dans la réalité, il y avait une progressivité, mais elle n'était pas explicitée.

Ces premiers points étaient aisés à mettre en œuvre. Plus délicate était la notion de l'adossement à la recherche en master.

Était aussi à prendre en compte la nécessité d'avoir une rédaction et une prise de distance des étudiants avec la rédaction d'un mémoire. Ce mémoire existait ou n'existait pas selon les établissements. Lorsqu'il existait, il pouvait être très léger et proche de la réalisation de l'œuvre, qui est le point important dans la formation de quelqu'un, artiste au sens le plus large du terme, qui suit cette formation.

Nous avons essayé de normer sans casser la richesse existante dans ces écoles. Le défi était de ne pas faire passer sous les fourches caudines de l'Université, comme cela a été craint par la communauté des écoles d'art à cette époque, et de garder la richesse tout en essayant d'améliorer les critères de formation.

Pour les enseignants, il convenait, concernant la partie théorique des formations, d'avoir une qualité attestée par un doctorat en esthétique, en histoire de l'art et, concernant la partie pratique et artistique, d'avoir à faire à des personnes étant encore ou récemment en tout cas artistes reconnus et exposant.

C'était la première étape.

Dans l'étape suivante, l'Agence ayant fait une évaluation prescriptive, il appartenait aux deux ministères et aux établissements d'en faire quelque chose. Nous ne pouvions pas évaluer à partir d'une évaluation prescriptive sans qu'une décision soit prise.

Un cahier des charges a été constitué, prenant en compte nos recommandations assez largement, édicté par les deux ministères. Cela a demandé presque une année.

Ensuite, à la demande des ministères, nous avons entamé la campagne d'évaluation, établissement par établissement et option par option.

Il faut s'adapter au langage du domaine. La mention est ce que l'on appelle le parcours à l'université. Ensuite, vient le diplôme DNSEP et les options que nous appelons spécialités dans l'université. Nous avons évalué la totalité des 48 écoles territoriales et 4 établissements nationaux. Les établissements nationaux (Beaux-Arts de Paris, Arts-Déco, etc...) ont leur diplôme propre ; les autres établissements ont le DNSEP et un statut d'école municipale la plupart du temps, territoriale en tout cas.

Un chantier conduit en parallèle par les ministères, que nous n'avons pas à traiter en tant qu'Agence, était que ces établissements deviennent des établissements publics de coopération culturelle.

Nous avons constitué des comités d'experts à partir d'une centaine d'experts, avec le même principe de représentation des trois mondes universitaires : école d'art, monde de l'art dans la profession, et des étrangers la plupart du temps universitaires puisque, à l'étranger, les écoles d'art sont dans les universités. Puis, nous avons organisé quatre vagues d'évaluation

Cela a donné un rapport pour chaque école et chaque option. Il y a 700 pages sur le site. C'est la première fois que l'on mettait, au service de ces écoles, un comité d'évaluation de niveau national et international, qui regardait leurs forces et leurs faiblesses et traçait une route pour qu'il y ait une progression.

Ces écoles ont là, pour plusieurs années, des objectifs à atteindre et des recommandations. La communauté universitaire et artistique française et européenne leur a donné une aide et consacré du temps.

Tout s'est achevé après des passages successifs au CNESER. Certains diplômes ont été fusionnés entre-temps, d'autres n'ont pas été présentés, parce qu'ils avaient été trop sévèrement critiqués et qu'ils n'avaient pas les forces pour le faire. Certains ont été mis à deux ans pour donner le temps de progresser, dix pour cent d'entre eux n'ont pas été retenus.

Le travail est terminé, y compris du point de vue du ministère. Compte tenu du fait que les CNESER se sont réunis, que toutes les décisions ont été prises, il a paru bon de faire la synthèse de ce travail et de vous la soumettre.

M. Didier HOUSSIN :

Comme prévu, les documents de synthèse sont soumis à la délibération du Conseil. Y a-t-il à l'attention de Monsieur MENAND, que je remercie vivement d'avoir accompli ce travail important pour nos écoles d'art, des questions ou des remarques ?

M. Alexander KUHN :

Dans ces cursus, il y a probablement aussi des échanges à l'international, dans lesquels les étudiants partent sous forme Erasmus. Des équivalences ECTS sont-elles définies dans ces parcours ?

M. Alain MENAND :

Oui, c'est l'une des forces des écoles : un grand réseau relationnel et des échanges (pas dans un cadre Erasmus dans la plupart du temps) entre écoles anglaises, belges, américaines. Une grande partie des étudiants bougent.

Ils ont aussi adopté les ECTS. C'était obligatoire à partir du moment où ils voulaient une reconnaissance du grade de master. Certains l'avaient déjà adopté depuis deux, trois ou quatre ans, en particulier des écoles nationales.

Le volet international était plutôt l'une des forces des écoles.

M. Bernard TEYSSIE :

Merci pour cette excellente présentation de ce beau rapport de synthèse.

Est-il délivré un master professionnel, un master recherche ou un master indifférencié ? Quels sont les diplômes réellement délivrés par ces écoles ?

M. Alain MENAND :

La délivrance de diplômes de master appartient aux universités seules et aux établissements d'une façon plus générale (INSA, Polytechnique) qui, ayant le droit de délivrer le doctorat, ont le droit de délivrer le diplôme de master.

Dans le cas des écoles d'art, il s'agit d'un grade, qui est indifférencié. Dans le cadre de l'évaluation, puis dans les recommandations, il a été considéré comme un master professionnel.

Cela étant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une continuation possible. Le doctorat n'était pas évalué mais la question s'est posée. Elle se pose plus concrètement dans un autre domaine. Nous avons évalué les deux conservatoires nationaux de musique et danse de Paris et Lyon en vue du grade de master. Il se trouve que, dans le domaine musical, un travail est mené entre des universités et le conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris, peut-être aussi celui de Lyon, pour un doctorat dans ce domaine. Vous n'avez pas dans ce rapport d'autres évaluations que nous avons faites dans ce domaine, parce qu'elles ne sont pas générales sur le domaine.

Ce que nous avons aussi abordé par cette évaluation prescriptive, c'est-à-dire la notion, pas seulement de recherche sur le domaine de l'art qui est en grande partie l'apanage de l'université (histoire de l'art, esthétique, etc...), mais de recherche en art, qui devrait pouvoir être largement l'apanage des écoles en liaison avec les milieux universitaires.

Un intervenant :

Pouvez-vous avoir une connaissance assez précise du domaine professionnel des étudiants sortant de ces diplômes ?

M. Alain MENAND :

Vous le verrez dans la synthèse, un point faible des formations de ces écoles, comme d'autres formations, est le manque de suivi de cohorte. Bien entendu, des exemples ont été donnés de personnes ayant fait une très belle carrière, mais il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Ils y a encore beaucoup de travail à faire dans le suivi de chacun des étudiants et de leur devenir. C'est dans les conclusions et recommandations faites.

Certaines écoles n'ont aucun problème pour placer leurs étudiants, même des écoles territoriales, mais certaines filières disparaissent petit à petit. Il existe trois options générales (art, design, communication). La filière communication descend en nombre et la réalité de l'évaluation a conduit à des décisions de suppression. Je ne pense pas que c'est la plus grande option, et elle a été réintégrée la plupart du temps dans les deux autres. Il faut communiquer, mais cela doit-il être une option des écoles d'art ? Ce n'était pas évident, sauf sur des aspects spécifiques (multimédia) ou très liées au domaine artistique.

En revanche, dans le domaine du design, à certains endroits, le suivi des étudiants est fait de façon efficace. A d'autres, ce n'est pas fait. C'est vraiment un travail à faire par les écoles. Il existe une différence d'appréciation et de valeur entre les différentes formations. Cela ressort aussi de l'évaluation.

Mme Florence LEGROS :

Une question de pure curiosité : pourquoi les DNSEP ? Est-ce que le critère est un bac+5 ? J'ai en tête que les écoles d'arts appliqués demandent également une reconnaissance au niveau master. Cela signifie-t-il que vous allez évaluer toutes les écoles d'art ?

M. Alain MENAND :

Nous avons évalué toutes les écoles d'art, y compris les quatre écoles nationales, dont celles des arts appliqués et des arts industriels.

Mme Florence LEGROS :

Je parle des écoles supérieures d'arts appliqués.

M. Alain MENAND :

Nous n'avons évalué que les 48 écoles territoriales et les 4 écoles nationales.

Nous n'avons rien choisi, car nous avons été saisis de cette demande d'évaluation prescriptive.

Nous avons un autre chantier, celui du grade conféré par le diplôme d'architecte. En effet, un diplôme qui vaut grade de master est soumis aussi à une évaluation par l'AERES. Dans deux cas particuliers que sont les écoles d'ingénieur et le titre d'ingénieur, et les écoles de gestion, il existe deux commissions qui permettent de déroger à l'évaluation par l'AERES, la CTI, d'une part, la commission « ex Helfer », d'autre part.

Pour l'ensemble des autres domaines, et ceci a bien été expliqué à la direction de l'architecture, il n'existe plus de possibilité d'avoir des commissions internes dans tel ou tel ministère pour faire les évaluations périodiques.

Nous allons donc faire cette année l'évaluation de l'ensemble des diplômes valant grade de master des écoles d'architecture. C'est un peu une réinitialisation et c'est plus facile parce que le diplôme est déjà reconnu, il existe déjà. Dans les écoles d'art, nous avons à nous poser la question de savoir si la formation pouvait valoir, à quelles conditions, école par école, reconnaissance du grade de master.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Il est toujours intéressant de connaître les compétences attendues. Avec ce qui est écrit, je reste sur ma faim. Qu'en est-il de la maîtrise de base culturelle.

M. Alain MENAND :

C'est dans le cahier des charges.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Il y a aussi des connaissances nécessaires.

M. Alain MENAND :

Le cahier des charges commence à dater. Lorsqu'il a été écrit, ni l'AERES, ni les ministères n'en étions au point où nous en sommes arrivés collectivement sur la démarche compétences.

Par ailleurs, la rédaction du cahier des charges appartient au ministère concerné et pas à l'AERES. A partir de l'évaluation prescriptive, le ministère a fait le cahier des charges. Je l'ai joint, parce que c'est à partir de cette référence que l'AERES a ensuite évalué.

Aujourd'hui, quand on regarde ce qui se passe sur la licence et ce qui est sur notre site pour la prochaine vague, pour chaque diplôme, l'AERES demande, pour chaque formation, quelles sont les compétences attendues.

Là, le cahier des charges est plus classique. Il correspond aussi à la période.

M. Simon THORPE :

Je salue encore une fois la quantité de travail. Tous les rapports sont disponibles sur le site, cela représente 700 pages.

J'aurais imaginé qu'un rapport pourrait donner le nombre total d'étudiants. Sait-on combien d'étudiants sont concernés ?

M. Alain MENAND :

Par année, c'est de l'ordre de la vingtaine d'étudiants par option. Ce n'est pas comparable aux universités.

Il existe une demande très importante à l'entrée et, selon les écoles, le taux de sélection est de 1 pour 10.

M. Simon THORPE :

Peut-on trouver ce chiffre ? A partir du moment où cinq écoles ont A+, si ce sont les plus sélectives...

M. Alain MENAND :

Il n'y a pas d'automatisme, j'ai vérifié.

M. Simon THORPE :

Si j'étais étudiant, je voudrais savoir où est le meilleur endroit pour suivre des études et si je savais que 30 étudiants étaient sélectionnés sur 300 dans telle école A+, j'aurais des informations très utiles.

M. Alain MENAND :

Nous regardons aussi ce qui se passe après. Dans certains endroits, il y a une très forte sélection, et ensuite moins d'exigence.

M. Simon THORPE :

Il me semble qu'un résumé des chiffres pourrait être utile pour avoir une vision d'ensemble.

M. Francis KRAMARZ :

Il me semble que certaines des recommandations amèneront à regrouper des formations, ce qui paraît assez légitime et logique.

Dans le fond, je croyais assez à ce que disait Monsieur TCHAMITCHIAN tout à l'heure, à l'idée d'une unicité. Mon sentiment est que ces écoles sont physiquement assez isolées de lieux d'apprentissage. De plus, il y a des petits effectifs, ce qui ne doit pas rendre l'interaction facile.

Une des faiblesses pointées, c'est le niveau de certains enseignants.

Je ne sais pas si certaines de ces écoles ont participé à des Idex. On pourrait imaginer que les Beaux-Arts soient dans Paris Sciences et Lettres.

Pour moi, la situation normale des jeunes faisant des études supérieures, c'est de ne pas savoir ce qu'ils veulent faire, et donc la capacité à avoir le choix au sein d'une université de faire tester ses compétences et ses goûts artistiques, aussi bien que ses goûts en maths ou en économie, me semble essentielle. Est-il prévu quelque chose pour ces écoles, qui sont toutes intégrées dans des universités dans les autres pays du monde, lesquels sont fous, bien évidemment, puisque nous sommes raisonnables ?

M. Alain MENAND :

Le mouvement a été doublement engagé, poussé un peu par l'évaluation, mais surtout par la structure des établissements, auxquels on a demandé de devenir des établissements publics de coopération culturelle. Si je prends l'exemple de la Bretagne, ils ont constitué un seul établissement de ce type. Le pôle breton a diminué, non pas l'offre de formation, mais le nombre de diplômés, compte tenu du regroupement des écoles.

C'est en place partout sur le papier puisqu'il fallait devaient être établissements publics de coopération culturelle pour passer au CNESER pour avoir le grade, Si je prends le cas de Nantes ou de Clermont-Ferrand, les écoles sont déjà très intégrées, sans l'être administrativement, dans l'université, et la question des PRES est déjà abordée voire résolue par un certain nombre d'écoles qui font partie de PRES.

Ce n'est pas comme les écoles d'architecture, qui le sont de façon générale et globale.

Il est vrai que Cherbourg est loin d'une université et nous aurons quelques cas comme celui -à qui seront comme des antennes, mais ce sont des cas minoritaires.

De plus en plus, nous avons des coopérations plus faciles d'ailleurs entre université et écoles d'art, qu'entre écoles d'art et écoles d'architecture. Le fait que les écoles d'architecture soient sorties des écoles d'art voici plusieurs décennies, y est sans doute pour quelque chose. Il serait essentiel que ce dialogue soit plus important qu'il ne l'est entre les écoles d'art et les écoles d'architecture.

Une liaison via l'université se développe actuellement, l'école d'architecture avec l'université et l'école d'art avec l'université. C'est intéressant à observer.

Un intervenant :

Y a-t-il une offre de cours en première année de ces écoles d'art à destination des autres élèves de l'université dont ils seraient proches ?

M. Alain MENAND :

Cela existe pour l'instant de façon tout à fait marginale et expérimentale. C'est quelque chose qui a émergé et que nous verrons se généraliser.

Il n'existe pas d'exemple entre INSA et école d'art actuellement.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Je vous propose d'adjoindre à ce document une fiche technique qui donnerait quelques chiffres sur l'ensemble du paysage.

J'ai compris qu'il y avait beaucoup de questions, mais pas de demande de modification importante du document. Etes-vous d'accord pour que nous le soumettions à délibération ?

(Accord du Conseil)

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire un vote à bulletin secret. Pouvons-nous procéder au vote à main levée ?

(Accord du Conseil)

Le document est adopté à l'unanimité.

Merci à Monsieur MENAND pour le travail accompli et à tous ceux qui y ont contribué, et pour avoir présenté cette synthèse qui sera rendue publique prochainement.

Je vous demanderai de ne pas faire de diffusion du document, il faut en effet le modifier encore un peu. Nous devons aussi être attentifs à ce que le monde de l'art ne découvre pas dans la presse que l'AERES s'est prononcée. Nous devons effectuer avant un petit travail préparatoire.

Je vous propose de nous arrêter pour déjeuner.

(Suspension de séance)

M. Didier HOUSSIN :

Je vous propose de donner la parole à Madame EL KAROUI-SCHVARTZ qui n'était pas présente la dernière fois et qui n'a pas eu l'occasion de se présenter aux nouveaux membres du Conseil. Je demanderai la même chose à Madame FILLATREAU, pour que les nouveaux membres de Conseil sachent ce qu'elle fait.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

Je suis mathématicienne, de nouveau professeur à l'université Pierre et Marie Curie à Paris 6. Je fais plutôt des probabilités mais, depuis une vingtaine d'années, je travaille sur les liens entre les mathématiques et les marchés financiers. J'ai monté une formation qui a eu une reconnaissance internationale visible, j'ai été accusée de tous les crimes lors de la crise. Mon activité se poursuit dans ce domaine, j'ai passé dix ans à l'école Polytechnique et je suis retournée à l'université pour des raisons d'âge. A 65 ans, on est remis à la retraite à Polytechnique.

J'ai des préoccupations d'interdisciplinarité et de lien avec les milieux professionnels, sur lesquels j'ai une assez grande expertise maintenant.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

A titre personnel, je suis biologiste INSERM d'origine. Après avoir quitté la recherche, j'ai travaillé pendant huit ans au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans diverses directions et diverses configurations, autour des outils d'aide à la décision, des systèmes d'information et des indicateurs quantitatifs.

Depuis 2005, j'ai rejoint l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) qui est un GIP. Il existe depuis vingt ans, il a été créé pour concevoir et produire des indicateurs quantitatifs pour la recherche et l'innovation, pour participer à l'avancée des méthodes et des recherches dans le domaine, et pour participer à tout développement des usages de ces indicateurs.

VI - Méthode de mise en œuvre par l'AERES de la validation des procédures d'évaluation des personnels

M. Didier HOUSSIN :

Ce point avait pour objet d'ouvrir un échange entre nous sur un sujet qui a été abordé ce matin à l'occasion de la présentation de Monsieur TCHAMITCHIAN, c'est une tâche que l'AERES a à accomplir, qu'elle n'a pas accomplie aujourd'hui, qui n'est pas simple, mais dans laquelle il faut s'engager. La question est de savoir comment s'y engager.

La question est celle de la validation des procédures d'évaluation des personnels et des avis que l'AERES a à rendre sur leur mise en œuvre.

Pourquoi cette tâche n'a-t-elle pas été accomplie ? J'ai essayé de réfléchir aux différentes hypothèses. Il peut y avoir un argument de charge de travail, il y avait d'autres choses à évaluer. L'AERES n'était peut-être pas en mesure de tout évaluer en même temps.

Ensuite, il est vrai que le texte est ambigu, parce qu'il parle de validation de procédure d'évaluation des personnels, d'avis sur la mise en œuvre. Que veut dire exactement « validation » ? De quels personnels s'agit-il ? Que veut dire un avis sur la mise en œuvre ? Il y a clairement des ambiguïtés à lever concernant la lecture que nous pouvons faire de ce texte.

Par ailleurs, une opposition s'est exprimée de manière explicite sur l'idée que l'AERES puisse jouer ce rôle. Elle émanait essentiellement d'une partie du CNU qui s'est exprimée de façon nette sous une forme que je résumerai en : « Il est hors de question que l'AERES évalue le CNU ! »

Ce n'était pas ce qui était écrit dans le texte, puisque l'AERES n'a pas à évaluer le CNU, mais c'est ainsi que les choses avaient été résumées de façon synthétique.

Depuis que j'ai pris ces fonctions, j'ai établi une bonne trentaine de contacts et, chaque fois, j'ai essayé d'évoquer cette question pour savoir comment s'y prendre pour lancer cette mission.

Aujourd'hui, je souhaite vous présenter très succinctement la manière par laquelle je compte procéder et recueillir votre avis, savoir si cela vous paraît une bonne manière de faire, s'il y en a d'autres, parce que rien n'est décidé et que tout est ouvert de ce point de vue.

Mon idée est de lancer une démarche progressive, parce que je pense que le terrain est sensible et qu'il ne faut pas y aller de manière brutale, sans explication.

En 2011, pour les mois qui restent à courir, j'aimerais, dans une première étape, demander aux organismes, aux établissements, au CNU, de porter à la connaissance de l'AERES les procédures existantes, car je suis convaincu qu'il en existe dans beaucoup de cas.

L'AERES étudierait ensuite ces procédures et chercherait à obtenir des informations sur la manière dont les choses se passent à l'étranger, pour avoir quelques éléments de comparaison.

Début 2012, deuxième étape, nous élaborerions un document de référence. Je ne sais pas si on l'appellerait « guide » ou « document de référence », mais nous le partagerions avec les interlocuteurs concernés, évidemment le CNU et ses représentants, mais aussi le ministère, les représentants des établissements, des organismes, etc...

Une fois que ce document aurait largement circulé, nous pourrions en discuter ici, faire en sorte qu'il soit approuvé par le conseil de l'AERES. Cela marquerait la fin de la deuxième étape. Ce document serait ensuite adressé à l'ensemble des organismes, établissements et instances susceptibles de conduire des évaluations des personnels.

Parallèlement, au sein de l'AERES, nous travaillerions sur le sujet de la validation et de l'expression d'avis sur la mise en œuvre : qu'est-ce que la validation ? S'applique-t-elle à toutes les évaluations de personnels ? Que se passe-t-il s'il n'y a pas validation ? Qu'est-ce que la mise en œuvre et qu'est-ce qu'un avis sur elle ci ?

Enfin, j'avais en tête l'idée que, si nous voulions ne pas aller trop lentement, il pourrait être utile, dès 2011, de mettre en place une expérimentation de validation avec des volontaires. Certains organismes de recherche et instances m'ont fait comprendre qu'ils y étaient prêts.

L'objectif de cette démarche serait donc qu'elle soit à la fois clairement engagée, mais progressive et concertée, et qu'elle s'efforce, avant de devenir effective, de lever un certain nombre d'ambiguïtés.

Quelques mots sur certains points d'interrogation.

Valider signifie approuver mais, pour des esprits rigoureux, cela pourrait signifier refaire l'évaluation, pour vérifier que l'on arrive au même résultat. Cela ne serait pas réaliste et conduirait l'AERES à évaluer des personnels, ce qui n'est pas sa mission.

S'agissant des personnels concernés, les personnels IATOS, etc., sont soumis à une procédure d'évaluation dans un certain nombre d'organismes, d'établissements. L'AERES pourrait se pencher sur les procédures d'évaluation de ces personnels, non pas directement, mais à travers l'évaluation des établissements et organismes, afin que son effort porte spécifiquement sur les procédures d'évaluation des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

La difficulté sera probablement plus du côté des enseignants-chercheurs parce que, du côté des chercheurs, la procédure d'évaluation existe déjà depuis longtemps. L'enjeu essentiel est sans doute de faire que des procédures assez proches l'une de l'autre s'appliquent, pour les chercheurs, d'un côté, les enseignants-chercheurs, de l'autre côté.

La question est ensuite celle des interlocuteurs avec lesquels l'AERES pourrait être amenée à discuter. En dehors du ministère, il me semble que ce sont principalement les responsables des établissements, des organismes et des instances d'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Se pose aussi la question de la périodicité de cette validation. Selon les textes, la période ne peut pas être inférieure à un an. En effet, l'AERES ne va pas valider tous les six mois des procédures d'évaluation. A l'inverse, il ne faut pas non plus que ce soit trop rare, en effet les critères d'évaluation peuvent changer et il faut trouver la période la plus adaptée entre le souhaitable et le faisable.

Comme vous l'a dit Monsieur TCHAMITCHIAN, c'est la section 1 qui a en responsabilité le sujet, mais c'est un sujet transversal à l'AERES puisqu'il concerne également les aspects formation et recherche. Il faudrait sans doute mener ce projet de façon transversale au sein de l'AERES.

Aujourd'hui, à titre préliminaire, je souhaitais que nous ayons une première discussion sur cette question. Voilà l'état des réflexions au sein de l'AERES. Je serais intéressé de connaître votre point de vue sur la question.

Mme Marianne LEFORT :

Il serait extrêmement intéressant et pertinent de demander aux organismes de transmettre leurs procédures. Il faut peut-être le faire avec une trame. Je reviens sur la question que je posais ce matin à Monsieur TCHAMITCHIAN : est-ce que l'on prendra en considération le fait que certains établissements n'ont pas les mêmes finalités par rapport à cet enjeu d'évaluation des personnels ? Est-ce que l'on a droit à une diversité de finalités ?

Cela m'amène à la deuxième question. Vous dites que l'on va faire une synthèse, que l'on travaillera ici en concertation avec le CNU. Est-ce que la première des choses, avant de faire une synthèse, n'est pas d'identifier les points de convergence et de divergence par rapport à cet ensemble que vous allez recueillir et de nous faire discuter d'un point de vue philosophique, déontologique, de la pertinence ou de la non-pertinence de systèmes diversifiés ?

Dans votre propos, mais c'est une perception parce que vous êtes allé vite, on pourrait percevoir un risque de normalisation d'ensemble, ce qui pour moi serait dramatique.

Je pense qu'il est important d'avoir une démarche très progressive et que nous ayons le temps, avant qu'il y ait des synthèses un peu carrées, de discuter des éléments de fond qui nous semblent pertinents par rapport à ce processus d'évaluation.

Je fais juste une remarque : il y a le CNU, mais aussi d'autres instances pour d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Mme Sylvie ROUSSET :

J'ai appartenu au CNU. Il n'y a pas toujours une évaluation de tous les enseignants-chercheurs. Ce n'est pas forcément prévu, c'est plutôt au moment des promotions.

M. Didier HOUSSIN :

A Madame LEFORT, je répondrai qu'il ne faut surtout pas aller vers une normalisation.

J'admets parfaitement l'idée que l'on puisse avoir des procédures qui, s'agissant des critères d'évaluation et des poids donnés à tel ou tel critère, soient différentes les unes des autres, selon les disciplines.

Ensuite, il y a des éléments importants dans la procédure d'évaluation qui relèvent du processus : que les personnes soient bien informées à l'avance des critères sur lesquels on va les évaluer, que l'information circule, qu'il y ait des délais, etc... C'est très important et ce peut être l'un des points faibles d'une procédure d'évaluation.

L'autre aspect qui, à mon avis, est le plus important aujourd'hui en termes de crédibilité, ce sont toutes les questions déontologiques : comment s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt, qu'on ne laisse pas place au népotisme, par exemple ? C'est peut-être le point sur lequel il faudra être le plus attentif et qui n'est peut-être pas suffisamment cadré, parce qu'on a toujours tendance à penser que l'on fait les choses bien, et à oublier que les attentes dans ce domaine sont fortes.

Pour anticiper, je suis prêt à ce qu'il y ait une discussion au sein du Conseil sur les questions de fond que vous soulignez, ne serait-ce que pour nous acclimater à toutes ces questions qui se poseront à un moment.

Pour répondre à Madame ROUSSET, je dirai qu'aujourd'hui la situation a changé. Alors que, jusqu'à présent (je parle des enseignants-chercheurs), l'évaluation était liée à des modifications dans le parcours (recrutement, promotion), il est prévu dans le décret une évaluation quadriennale qui doit commencer à partir de l'année 2012. Cela veut dire qu'il y a bien deux aspects, un aspect cyclique d'évaluation quadriennale, qui n'a jamais été fait jusqu'à présent, et un deuxième aspect, qui a toujours été fait, qui est l'évaluation avant une éventuelle promotion.

Mme Christine MUSSELIN :

(intervention hors micro)

M. Simon THORPE :

Maintenant, ce sont les universités elles-mêmes qui décident si les professeurs et les maîtres de conférence ont des primes, mais le processus par lequel cela est fait n'est pas très clair.

Il faut aller aussi vers un autre grain, c'est-à-dire les sections du Comité national, les sections du CNU, parce que les pratiques sont très différentes. Même si l'on a des règles globales pour le CNRS ou le CNU, il est important de savoir comment cela se passe.

L'AERES doit étudier le mode de promotion et l'évaluation qui la précède. Le président du CNU dira que tout va bien alors que je connais beaucoup d'aberrations dans la communauté. Il faut le savoir. Avant de valider, il faut avoir le retour de la communauté.

Il faut donc une échelle de temps relativement longue. Il convient d'abord de faire un bilan des méthodes qui sont utilisées dans les différentes structures et, à la fin, d'indiquer nos recommandations sur les mécanismes d'évaluation, demander aux gens de réagir. A partir de là, on valide.

On ne doit pas être pressé, parce qu'il y a deux choses à faire : valider mais avant surtout s'exprimer sur le mode de fonctionnement.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

La première remarque en vous écoutant, serait peut-être qu'il serait utile de communiquer et de clarifier l'arrière-plan.

Je reviens sur ce que disait Marianne LEFORT : y a-t-il une idée normative ? Dans quelle mesure, ne serait-ce que parce que l'on s'appuie sur les expériences à l'international, peut-on avoir un ou des modèles, donc un certain nombre de points importants ?

Est-ce que l'idée est de mettre en avant les bonnes pratiques pour les diffuser ? Cela suppose de gérer une appréciation différentielle de ce que font les différents organismes.

Y a-t-il l'intention de prendre la diversité telle qu'elle est, et de la respecter ?

Nous gagnerons beaucoup à ce que cela soit clarifié très en amont, pour que la façon dont sera pris l'exercice par l'ensemble des établissements soit très constructive, sinon il y aura des effets d'interprétation qui peuvent être un peu négatifs pour l'Agence.

L'autre point est sur la façon de faire. Bien sûr, il faut récupérer toute la documentation, toutes sortes d'informations, mais aussi peut-être s'interroger sur un cadre, parce que la façon selon laquelle on interroge est aussi pédagogique et permettra d'obtenir un matériau de qualité qui permettra un exercice juste.

Je prends un exemple, il y en a sûrement d'autres : a priori, on peut décrire différemment la façon dont sont évalués les personnels pour un recrutement, une promotion, une évaluation ordinaire. Il faut donc bien penser à la façon dont on veut que l'information soit remontée, à la façon dont on va recueillir le matériau.

Le dernier point est la différence entre validation et avis sur la mise en œuvre. Le deuxième item me semble ressortir d'un processus d'autoévaluation. On pourrait se mettre d'accord avec les différentes institutions sur la manière dont elles-mêmes réfléchiront à la mise en œuvre et remonter les informations sur la mise en œuvre qu'il faudra ensuite suivre du point de vue de l'AERES.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

C'est un sujet sur lequel je ne suis pas du tout à l'aise, mais il me semble que le but poursuivi est important.

Quand il y a une promotion, une prime, le but est évident, on sait pourquoi on évaluera une personne. L'évaluation systématique sans but particulier me paraît plus floue et correspondre à une masse de travail considérable. C'est une question assez naïve mais quel est alors le but poursuivi ?

A chaque évaluation des labos, l'AERES demande les fiches individuelles dans lesquelles apparaît clairement si les gens publient ou pas. C'est une information minimale qui, je pense, n'est pas traitée de façon individuelle. Qu'est-ce que l'on cherche à faire ? Est-ce que ce sont les cas difficiles de gens qui ne publient plus que l'on voudrait réorienter ? Quel est le but poursuivi ?

M. Denis MENJOT :

Evaluer sans en connaître la raison... Il faut vraiment réfléchir à la question. Si l'on évalue et que cela ne sert à rien ou reste obscur, c'est inutile.

Vous parliez de recueillir les procédures de ceux qui seraient volontaires, il y en a déjà pas mal. Voici plusieurs années, quand cela a été lancé, beaucoup de sections du CNU ont mis ces procédures clairement identifiées sur le site. J'ai l'impression que, dans la plupart des sections, la première phase du travail que vous évoquiez a été en grande partie faite.

On pourrait recueillir ces procédures qui sont maintenant sur le site. Dans la section où j'étais, on en a discuté, on a réfléchi, on a mis des procédures clairement identifiées.

Quand il s'agit de procédures mises en œuvre par les universités, cela entre plutôt dans l'évaluation des établissements. En fait, on regardera comment les établissements font le travail, quelles procédures ils mettent en place. C'est une tâche qui doit être accomplie par le comité d'évaluation qui se chargera de l'établissement.

Vous parliez des objectifs, ce sont aussi les conséquences qu'il faudrait aborder. Vous l'avez fait quand vous avez parlé de la non-validation éventuelle d'une procédure. Que fait-on ? Des problèmes juridiques se posent qu'il faut regarder de près. Effectivement, le recours devant le Conseil d'Etat est évident pour quelqu'un qui considérerait qu'il a mal été évalué, parce que selon des procédures qui n'ont pas été reconnues par l'AERES. Il faudra aussi se poser cette question en aval, après s'être posé, en amont, celle des objectifs.

M. Didier HOUSSIN :

Merci de cet échange. Je retiens d'abord que vous semblez en phase avec l'idée d'une démarche progressive. J'ai l'impression que c'est ce qui est ressorti de toutes les interventions.

La deuxième chose qui me paraît claire et importante, c'est que vous dites que, puisque la procédure d'évaluation concerne aussi les établissements, pourquoi ne pas passer par l'évaluation des établissements pour apprécier ces procédures et cette mise en œuvre dans les établissements ? J'ai l'impression que vous étiez à peu près d'accord.

Un point m'a paru important, c'est la question du grain. En effet, l'AERES devra trouver l'équilibre entre du très grossier « est-ce que vous avez une procédure ? » et du détaillé du type « justifiez les poids que vous donnez à chacun de vos critères d'évaluation ! ».

J'ai une interrogation. Certains ont dit qu'il fallait avoir une sorte de cadre pour lancer l'interrogation. Est-ce que ce n'est pas contradictoire avec l'idée d'appeler au recueil d'éléments existants ? Si l'on appelle à ce recueil d'éléments existants et qu'en même temps on envoie un document, on entrera dans un processus où tous ceux qui ont déjà quelque chose d'existant pourraient se mettre à le modifier. Ai-je bien compris ?

Mme Marianne LEFORT :

Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Quand j'ai parlé d'une trame, c'était d'un questionnaire qui identifierait les différentes rubriques qui mériteraient d'être renseignées.

En tant que statisticienne, j'ai exploité pas mal de choses et si ce n'est pas un peu normé en termes d'information à recueillir, elle est difficilement exploitable et difficilement comparable par rapport aux objectifs.

Dans ce que disait Ghislaine FILLIATREAU, il y a bien cette idée de séparer et d'avoir peut-être trois formulaires différents selon que l'on est sur une procédure liée à un processus de recrutement, une procédure liée à une évaluation systématique et une procédure liée à une promotion ou une prime d'excellence.

L'objectif est alors que les critères, les éléments de procédure, les éléments déontologiques, la démarche qualité ne soient que des rubriques, mais que l'on puisse retrouver ces rubriques dans tout ce qui remontera.

M. Didier HOUSSIN :

Je comprends. C'est essentiellement un cadre assez large qui indique les différentes rubriques que l'on voudrait pouvoir étudier.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

C'était tout à fait cela, avec l'idée que cela permet de mieux contextualiser.

M. Didier HOUSSIN :

Un point a été évoqué par plusieurs d'entre vous, sur lequel je suis aussi perplexe, c'est la question de l'évaluation quadriennale. Quelle est sa finalité en dehors du fait que c'est une évaluation quadriennale.

Mme Christine MUSSELIN :

A mon avis, cela fait partie de la mise en œuvre des procédures. On demande aux établissements ce qu'ils font de l'évaluation produite. Normalement, l'idée était que cela serve à faire de la modulation dans les établissements, ce qui a mis tout le monde dans la rue. Plus que l'évaluation, c'était la modulation qui faisait peur en 2009.

En même temps, l'expérience que j'ai de l'évaluation dans les organismes, est qu'un texte m'est envoyé tous les deux ans avec une appréciation de la section dont je dépends. Cela n'a aucun effet direct, ni sur mon salaire, ni sur mon avancement de carrière, mais cela a un effet au sens où cela dit si je suis dans la bonne voie ou pas, si je dois continuer à faire ce que je fais.

C'est très utile parce que cela permet d'attirer l'attention des chercheurs sur ce qu'ils ne font pas assez ; cela permet parfois aussi de tirer la sonnette d'alarme pour des gens qui vont entrer dans une situation problématique.

Cela n'a pas d'effet direct sur la carrière mais cela peut être important en termes de gestion du personnel. Cela suppose cependant que derrière (ce n'est pas toujours le cas), il y ait une direction du personnel qui prenne en charge les difficultés éventuelles. C'est encore autre chose.

Les établissements devront donc nous dire ce qu'ils font de l'évaluation. Je ne pense pas que l'AERES ait à définir ce qui doit en être fait.

Mme Marianne LEFORT :

Pour ce que j'en connais à l'INRA, il y a bien un objectif fixé par l'établissement au départ, des commissions indépendantes, et, derrière, un avis, et l'établissement reprend la main pour traiter de cet avis qui n'a rien à voir avec la promotion.

Dans la trame, on doit donc aussi poser la question de la séparation de l'évaluation et de la gestion de l'avis ensuite.

M. Didier HOUSSIN :

Merci de cette première discussion sur ce sujet, il faudra y revenir. D'un point de vue opérationnel, à ce stade, je retiens que la démarche mérite d'être engagée, qu'elle doit être faite de manière progressive et qu'une première étape consisterait à demander, à partir d'une trame légère citant les grandes rubriques auxquelles nous prêterons attention, à recevoir pour étude ce qui est disponible en matière de procédures existantes.

VII - préparation du colloque « L'évaluation au service des formations »

M. Didier HOUSSIN :

Je vais demander à Monsieur GEIB d'en dire un mot. Compte tenu du délai, nous n'allons pas entrer dans un débat. Nous voulions vous dire ce que nous avons en tête, ne serait-ce que pour votre information. Nous y reviendrons en septembre.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations & diplômés :

Nous sommes à la fin d'un cycle, nous avons regardé l'ensemble des formations et des diplômés en France sur le modèle LMD et l'idée est de partager les bonnes pratiques ou les expériences intéressantes que nous aurions pu détecter, de le faire sous la forme d'un colloque où nous pourrions entendre les témoignages d'acteurs qui peuvent être des responsables de formation mais aussi des établissements qui auraient travaillé sur la structuration de l'établissement pour l'aspect formation, ou même des partenaires des formations pour lesquels on aurait eu une appréciation particulière d'expériences intéressantes lors de nos évaluations.

Le public de ce colloque n'est pas encore déterminé. Cela pourrait être large ou s'adresser au monde universitaire et associé aux universités. C'est à réfléchir.

Sur l'organisation, j'avais imaginé que cela pouvait être sous la forme de tables rondes qui permettraient d'avoir des témoignages et une discussion, un regard de personnalités internationales dont on pourrait écouter le témoignage mais qui pourraient aussi donner leur avis sur ce qu'elles auraient entendu au cours du colloque, ce qui est un peu plus original que d'entendre à nouveau des témoignages étrangers.

Pour terminer, j'avais déterminé quatre points possibles d'intérêt où l'on aurait des choses intéressantes à mettre en avant :

- l'assurance qualité au service des formations avec des différences selon les établissements,
- le suivi des étudiants, une mission devenue centrale pour les établissements ; on voit qu'il y a du répondant dans certains et dans d'autres pas du tout,

- l'expression et le suivi des compétences, débat relancé avec le projet de la nouvelle licence mais qui est aussi un débat sur l'employabilité des étudiants,
- l'adossement recherche et international, une chance pour les formations.

Voilà quatre thèmes qu'il pourrait être intéressant de développer. Sur cette base, l'idée serait, dans un premier temps, de créer à la rentrée un comité de pilotage de ce projet dans lequel il faudrait associer les trois sections de l'Agence mais aussi le Conseil et, dans un deuxième temps, de l'étendre à un certain nombre de partenariats institutionnels, peut-être la CPU ou le ministère, et de solliciter des interventions selon des formes à définir.

Je fais un appel aux personnes du Conseil intéressées à participer. La date prévue serait début 2012, sous la forme d'invitations sur demande, peut-être avec limitation pour des problèmes logistiques. C'est aussi à monter.

Mme Marianne LEFORT :

Je n'ai pas très bien compris ce que l'on entend par « expression et suivi des compétences ». J'ai entendu aussi « employabilité » et je n'ai pas du tout entendu parler des acteurs socio-économiques qui seraient éventuellement mobilisés par rapport à la préparation de ce colloque. Cela vous semble-t-il important par rapport à cette question d'employabilité ?

M. Jean-Marc GEIB :

Oui, c'est tout à fait important. Quand j'ai dit « employabilité des étudiants », c'est bien évidemment pour pouvoir me tourner vers des acteurs socio-économiques, dans la préparation aussi.

Dans un premier temps, qui sera assez rapide car il y aura des choix à faire, ce serait l'Agence et le Conseil, et ensuite nous l'étendrions à des partenariats qui permettraient d'alimenter ces tables rondes. L'idée serait de le faire sur deux jours.

M. Jean-Marc GEIB :

Si vous avez détecté un certain nombre d'expériences intéressantes dans ce cadre...

Le titre provisoire du colloque est « L'évaluation au service des formations » : l'AERES a fait un tour de France des formations en termes d'évaluation, a détecté un certain nombre d'expériences intéressantes, et veut les faire partager.

M. Didier HOUSSIN :

Merci.

VIII - Retour sur les souhaits des membres du Conseil

M. Didier HOUSSIN :

La dernière fois, vous aviez bien voulu répondre à un questionnaire. Nous n'en avons pas encore fait la synthèse totale, car certains ne l'avaient pas eu. Nous voulions vous le faire repasser.

J'appelle votre attention sur le fait qu'à une première lecture des réponses au questionnaire, cela risque d'être un peu court sur deux domaines que sont les formations et les aspects d'information et de communication. Ceci dit, ce n'est pas une contrainte.

IX - point sur l'avancement du travail SUR l'interdisciplinarité

M. Didier HOUSSIN :

Le précédent Conseil avait été saisi du sujet, certains d'entre vous s'étaient manifestés sur ce thème jugeant que c'était très important. Nous avons poursuivi les travaux. Monsieur GLORIEUX va vous dire où en est le travail sur cet aspect d'interdisciplinarité. Si vous avez des remarques et des conseils en termes d'inflexion, nous en tiendrons compte.

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :

Je remplace Luc DUGARD qui a été le vrai pilote de cet atelier. Il est retenu par un jury. Il m'a demandé de le remplacer. Il m'a tenu régulièrement informé de l'avancement du groupe de travail correspondant.

Ce que je vais dire aura un aspect redite et même d'imposture pour plusieurs membres du Conseil, puisque ce groupe de travail sur l'interdisciplinarité a beaucoup mobilisé l'ancien conseil. Y participaient en particulier Nicole EL KAROUI, Marie-Christine MAUREL. Elisabeth de TURCKHEIM a rejoint très rapidement ce groupe avec l'énergie qu'on lui connaît.

L'objectif du groupe était de rédiger un document de référence officiel par lequel l'AERES prendrait acte de la nécessité de donner un statut à l'interdisciplinarité dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, en relation avec son travail d'évaluation.

Ce groupe a choisi une démarche assez pragmatique et a souhaité s'appuyer sur des expériences de terrain qui ont été apportées par différents membres qui pratiquaient l'interdisciplinarité et qui avaient été évalués par l'AERES à différentes phases de la campagne. A titre d'exemple, un groupe d'éthique médicale associant philosophie et médecine ou un groupe sur innovation et ruralité associant l'INRA et l'INP Toulouse dans le domaine agro, sciences humaines et sociales, ou un groupe BIO-RAD qui est une UMR CNRS associant technologiste et biologie.

Ce sont des exemples. Dix unités ont été auditionnées et ont présenté leurs pratiques. Sur cette base, le groupe a préparé un document. L'objectif était de le fournir avant l'été.

L'ensemble est pas mal avancé. J'ai un document martyr mais qui a encore circulé entre plusieurs membres du Comité avec des ajouts significatifs et quelques trous notables encore. Nous ne vous l'avons pas diffusé, parce qu'il est loin d'être achevé. L'objectif est maintenant de vous le présenter au Conseil de septembre, ce à quoi travailleront Luc DUGARD et les personnes qui l'entourent sur cette question.

Le premier, c'est qu'il faut d'abord bien séparer multi, pluri, inter et transdisciplinarité. On parle de tout cela souvent de manière un peu mélangée. Heureusement, nous ne sommes pas les seuls à travailler dessus. La plupart d'entre vous connaissent le document de European Science Fondation, un guide de l'évaluation par les pairs avec un secteur dédié à toute cette clarification de la terminologie. On sépare multi et pluridisciplinarité qui sont la juxtaposition de disciplines dans des ensembles plus importants, et inter et transdisciplinarité, où le mélange est beaucoup plus intime.

Si l'on se place dans le premier cadre de multi et pluridisciplinarité, on a plutôt des disciplines juxtaposées au sein d'une même unité, on décompose le problème en problèmes plus simples et l'on est ramené au problème précédent. On sait évaluer des ensembles relativement monothématiques, même dans un ensemble complexe. Ce cas est mis de côté, il faudra réfléchir au niveau de l'Agence sur la façon dont on procède au niveau des notations et avoir des procédures de notations adaptées quand on essaiera de noter ces ensembles multithématiques.

Concernant inter et transdisciplinarité, la phase de départ reste celle de l'identification de l'activité et des ambitions de chaque unité. Une suggestion pourrait être de demander aux unités de préciser quel type d'activité elles ont dans ce cadre, si leur activité est pluridisciplinaire ou interdisciplinaire, pourquoi et en quoi. Cela entraînerait un développement spécifique.

Concernant ce que nous ferons cette année, il nous a semblé important d'affiner la mission de cet atelier. C'est en ce sens que j'ai précisé avec Luc DUGARD quels pourraient être les objectifs du groupe de travail sur l'interdisciplinarité dans la suite. Au-delà de rédiger le papier et, dans une perspective opérationnelle, pour tester et proposer des solutions dès cette année, il pourrait s'agir de :

- établir un référentiel des différents types (multi, pluri, trans, etc.),
- proposer un mode d'évaluation adapté à chaque cas (cela a déjà progressé).

Luc DUGARD mettra en œuvre, dès la campagne qui débutera au 15 octobre de cette année pour la vague C, une surveillance de l'évaluation des unités qui se sont déclarées ou qui ont été détectées comme pluridisciplinaires. Il sera chargé de regarder comment cela se passe dans ce cas et d'essayer de les caser dans les référentiels que nous avons pour le moment.

Il coordonnera le processus de retour d'expérience pour ces unités. On collectera les retours d'expérience des différents types d'intervenants, à savoir les directeurs d'équipe ou les directeurs d'unité, les experts, les présidents et les délégués scientifiques, car il faut avoir ces différents angles de vue.

Enfin, il essaiera d'élaborer une méthodologie de notation pour la campagne qui est en cours pour savoir comment traiter correctement la notation de ces unités.

Voilà où nous en sommes. Le travail est mené par un collectif émanant de l'ancien Conseil. Bien entendu, tout le monde y est invité. Vous êtes dans la boucle et vous serez, je l'espère, tenus au courant d'ici septembre de la sortie du document, qui est déjà bien avancé mais nécessite encore quelques journées de travail.

Mme Marianne LEFORT :

Vous nous dites que nous serons tenus au courant d'ici septembre, c'est bien, mais est-ce que les nouveaux peuvent participer à ce qui est en cours ?

M. Pierre GLORIEUX :

Bien sûr.

Mme Marianne LEFORT :

Ce groupe m'intéresse tout particulièrement.

Par ailleurs, au-delà de la notation finale, nous n'avons pas entendu parler de la constitution du comité d'évaluation sur ces unités. Est-ce un point que vous avez traité ? Cela me semble essentiel.

M. Pierre GLORIEUX :

C'était acquis précédemment. C'est un point sur lequel je ne suis pas revenu. Il faut non seulement des experts de chaque domaine concerné mais aussi des experts ayant une pratique de l'interdisciplinarité. C'est la condition dans laquelle nous nous placerons dès cette année.

M. Simon THORPE :

La semaine dernière, j'étais en comité national au CNRS, nous avons vu les problèmes posés par le fait que, dans ma section, à l'interface entre neurosciences et psychologie, nous avons des labos évalués en SHS, d'autres en SDV.

En SHS, il n'y a pas d'évaluation par équipe, même dans le cas d'un gros labo. A l'Institut du mouvement à Marseille, qui inclut l'acoustique mécanique, les neurosciences, il n'y a qu'une seule note.

Est-ce que cette situation perdurera ? Pour moi, c'est le problème le plus évident à régler. Si l'on peut se mettre d'accord sur l'évaluation par équipe partout...

M. Pierre GLORIEUX :

Votre question comporte deux niveaux, l'évaluation et la notation.

Nous avons choisi et annoncé lors de notre tournée de lancement de la vague C que nous demanderions une évaluation par équipe. Les rapports seront rédigés avec une granularité suffisamment fine pour tenir compte de l'hétérogénéité des types de recherche. Cette hétérogénéité doit être reflétée dans le rapport, c'est très clair.

Il a été annoncé que toutes disciplines, tous domaines confondus, nous aurions des rapports avec une granularité équipe.

Concernant la notation, c'est un autre chantier dont nous discuterons ici, je ne l'aborde pas maintenant.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

Monsieur GLORIEUX a fait état d'une partie des conclusions de manière assez synthétique, car les débats ont permis de cerner les différents aspects et les enjeux, notamment de la notation.

Il reste à identifier si l'équipe est bien interdisciplinaire par rapport à ce qu'elle annonce. Nous avons aussi un problème de timing dans cette évaluation, les équipes qui se constituent et qui montent un projet n'ont pas encore atteint une maturité complète qui permet de les évaluer suivant tous les autres critères habituels.

Il y a vraiment une nuance à prendre en compte sans être trop rigide. On a un cadre, mais il faut un peu le moduler suivant la nature des équipes.

Si elles sont vraiment interdisciplinaires, il faut les encourager, car tout le monde sait qu'elles sont par ailleurs sanctionnées quand elles sont ramenées à leurs différentes disciplines ; en général, les collègues trouvent que la recherche disciplinaire n'est pas d'une même qualité.

Mme Maria ALLEGRINI :

Au niveau de la Commission européenne et en particulier de l'ERC, il ne s'agit pas d'équipes ou d'établissements mais essentiellement de projets. Les projets classés interdisciplinaires seront évalués par des panels différents.

Ce que l'on fait ici est mieux. Si j'ai bien compris, vous voulez faire des comités d'évaluation de manière très précise en choisissant les bons évaluateurs, mais les comités sont uniques, ils ne sont pas partagés entre panels différents. A mon avis, c'est la bonne voie.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Nous reparlerons de ce sujet en septembre.

| X - point sur l'avancement du travail sur la notation |

M. Didier HOUSSIN :

Lors du premier Conseil, nous avons évoqué les questions de notation. Nous vous avons dit que nous commencerions à réfléchir à partir des retours d'expérience sur ce sujet. Il y a eu une première réunion de réflexion sur la question. C'est ce dont va parler Monsieur GLORIEUX, sachant que le processus n'est pas abouti.

M. Pierre GLORIEUX :

Effectivement, le problème de la notation est perçu comme central par tous les acteurs du domaine et il nous a semblé crucial de collecter le maximum de retour d'expérience, notamment de profiter de la présence de tous nos délégués scientifiques en fin de vague pour essayer de rassembler les différentes contributions, points de vue et propositions qu'ils pourraient fournir.

Nous avons rassemblé une petite cinquantaine de délégués scientifiques et nous avons ouvert cette réunion à tous ceux qui souhaiteraient y participer.

Les personnels de l'Agence y ont participé, beaucoup de membres du Conseil ont manifesté leur intérêt et leur déception de ne pas y participer.

Ce n'est que l'étape 0 d'un processus qui démarre. Il était utile de profiter de l'impulsion donnée par la vague et de la bonne perception du terrain pour essayer d'apporter une petite brique à cette réflexion qui est complexe.

Nous nous sommes placés clairement dans une réflexion plutôt que dans l'élaboration d'un document à discuter au Conseil. Nous avons choisi quatre axes de réflexion, quatre ateliers :

- Les modes de notation (notes multicritérisées, note multicritérisée plus note globale, note sur trois niveaux, sur quatre niveaux, etc...).
- La granularité de la notation (notation des équipes, des unités), le type de notation à chaque niveau.
- La question des référentiels, des indicateurs et des critères : nous avons travaillé sur un document qui date de deux ans, et que nous avons modifié l'année dernière pour tenir compte de manière beaucoup plus explicite de la valorisation et de la recherche finalisée, et au niveau du paragraphe production. Un travail est à mener maintenant sur les aspects impact, attractivité et stratégie.
- La notation des formations

Vous trouverez sur la page centrale du document les reproductions des éléments de synthèse qui sont sortis à l'issue des ateliers et avant la discussion en grand groupe. Il y a eu une phase de synthèse mais il n'y a pas eu de synthèse de la synthèse.

Je vous ai donné ces éléments parce que nous sommes dans une perspective de groupe de travail plus que de document final.

Il ressort du premier atelier « Mode de notation » le fait que l'AERES doit rester maître de toute la chaîne et doit fournir quelque chose qui soit réellement utile aux principaux clients de nos évaluations, à savoir les unités, les organismes et les établissements.

Cette question de la note globale est indissociable du référentiel d'indicateurs. La suggestion a été faite de ramener l'échelle à trois niveaux et de laisser la caractérisation A+ à un autre stade. Voilà une idée, mais nous sommes loin de la validation.

Le fait de garder une notation multicritère n'a fait l'objet d'aucune discussion, tout le monde a approuvé d'emblée l'idée de se placer dans un système multidimensionnel. C'est un point acquis.

Il ressort de l'atelier sur la granularité que le terme « équipe » est perçu de manière très variable dans les différents pans de la communauté. Des équipes projets INRIA aux équipes d'accueil dans le domaine SHS aux équipes INSERM, on a des perceptions extrêmement différentes. Quand on parle de notation des équipes, les gens comprennent des choses différentes. Il faudra préciser la terminologie et les formats. Le format de l'équipe varie de 2 à 40. Il y a confusion et, même si le terme est bien défini, il faut s'entendre sur la réalité qu'il sous-tend.

Il est important aussi qu'il y ait un travail au niveau de la procédure. Il ressort qu'il est souhaitable que, pour une unité de taille moyenne, il y ait un travail commun entre le directeur d'unité et le délégué scientifique, pour savoir à quelle granularité ils travailleront. Ceci n'est pas toujours évident.

Pour le délégué, comme ordre de grandeur, cela représente une heure en moyenne au téléphone avec le directeur d'unité pour le convaincre que la façon dont il a présenté son unité n'est pas toujours celle qui permet le meilleur type d'évaluation. Il y a un vrai travail au niveau de la préparation de l'évaluation et, de nouveau, pour préciser les critères, problème que l'on retrouve dans le thème central de l'atelier n°3.

Un premier constat est que le travail des experts se déroule d'une manière différente suivant qu'ils savent ou non qu'il y aura une notation globale. Pour être beaucoup plus clair et mettre les pieds dans le plat, un certain nombre d'experts se demandent ce qu'il faut écrire pour que l'unité ait la note. Ils ne sont plus dans un travail d'évaluation, mais dans une approche d'un autre type.

Autre apport possible : introduire un critère valorisation. Ceci n'est pas applicable à toutes les unités mais, pour celles qui ont un profil clairement affirmé de recherche finalisée, il conviendrait d'ajouter un cinquième critère applicable à celles qui le demanderaient. Celles qui se situent clairement dans cette perspective devraient être évaluées dans ce référentiel.

Dernier point, la notation en section des formations : une première idée est de travailler sur un vrai vecteur à trois composantes et sur trois niveaux qui iraient de AAA jusqu'à CCC. Cela doit pouvoir tenir dans un cerveau moyen.

La deuxième idée serait d'adapter la notation au type de spécialité ou de mention, et de ne pas forcément vouloir regarder l'adossement à la recherche de la même façon suivant qu'il s'agit d'un master professionnel ou d'un master recherche.

Ce terme d'adossement à la recherche est d'ailleurs mal défini, il y a de nouveau à définir ce qu'est l'adossement à la recherche.

On voit poindre en dernière proposition la question de la mise à jour et du suivi de l'évaluation, la note globale est souvent vue comme un tatouage que l'on porte pendant au moins cinq ans, si ce n'est pas plus. Faut-il prévoir un suivi de l'évaluation dans certains cas particuliers, uniquement pour les unités notées dans le bas de l'échelle parce qu'il est peu probable qu'une unité notée A+ demandera à être réévaluée à mi-parcours ?

Voilà quelques idées qui émergent de ces ateliers. Pour la suite, j'aurai trois questions pour essayer de faire avancer la réflexion dans ce domaine.

Nous avons organisé la réflexion sur les quatre axes dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est une vision qui peut être enrichie de vos contributions ou complètement retaillée suivant votre perception du domaine. Je pense qu'il faudrait valider ces quatre axes.

Il est important de savoir quelle date limite nous nous fixons pour fournir des documents de référence. Est-ce que nous travaillons pour le 15 octobre de telle sorte que les règles soient définies au début de la campagne prochaine ou avons-nous un objectif beaucoup plus souple ?

Si nous regardons ces aspects de calendrier : le 7 juillet, première discussion au Conseil. Nous nous donnerons quelques jours pour organiser la suite dans le courant du mois et prévoir de nouveaux ateliers début septembre, parce que la période du 1^{er} au 15 août est en général peu populaire. Le résultat des travaux de ces ateliers pourrait être discuté le 22 septembre, lors du prochain Conseil de l'Agence.

Nous pouvons nous fixer une date limite au 15 octobre mais ceci conditionnera le rythme de travail.

Dernier point sur lequel il faudrait se positionner : nous avons lancé la réflexion parce que nous sentions cette urgence. Il faut savoir maintenant aussi avec qui nous travaillons (délégués scientifiques, membres du Conseil, experts avec des points de vue plus ou moins globaux dans le domaine). Qui associer dans le groupe de travail pour que nous soyons efficaces, français et étrangers ?

Voilà des points ouverts dont je souhaitais discuter.

M. Didier HOUSSIN :

Merci du travail et de la réflexion qui ont été engagés. Avant d'ouvrir la discussion, je précise que le prochain Conseil ne se tiendra pas le 15 septembre mais le jeudi 22 septembre.

Je propose que nous ouvrons la discussion en gardant à l'esprit que nous attendons de vous trois indications sur les trois sujets :

- Est-ce que ces axes sont les bons ? Est-ce qu'il en faut d'autres ?
- Est-ce que nous visons le 15 octobre ou est-ce que nous reportons à plus tard ?
- Qui suggérez-vous pour compléter la réflexion sur ces questions de notation ?

M. Simon THORPE :

Il me semble que les quatre ateliers conviennent. Il serait très bien d'essayer d'aller rapidement pour commencer un prochain cycle d'évaluation sur les mêmes bases. On ne peut pas reporter cela à plus tard. Si nous voulons changer quelque chose, le dernier délai est septembre et octobre.

Comme beaucoup de personnes ici, je n'ai pas pu me libérer pour la dernière réunion mais je suis partant pour participer à cette réflexion.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Avez-vous un retour sur le taux d'adhésion des chercheurs voire des laboratoires sur cette notation ?

M. Pierre GLORIEUX :

Non. Nous avons des contacts personnels mais une enquête est en cours actuellement au niveau des présidents de comité. Dans le cadre de notre processus de retour d'expérience, nous avons envoyé un questionnaire simplifié de 10 questions avec des réponses de 1 à 5 aux 700 présidents de comité d'évaluation. Ce questionnaire comprend quelques questions sur le nombre de niveaux de notation et la note globale.

Il concerne les présidents de comité, qui nous semblent avoir un point de vue suffisamment proche du terrain et pas trop corrélés à la note qui a été attribuée. Les retours que nous avons des équipes sont en effet fortement corrélés à la note qui a été attribuée.

M. Denis MENJOT :

Il était question de travailler sur les indicateurs. Est-ce dans un atelier intégré à ce groupe de réflexion sur la notation ?

M. Pierre GLORIEUX :

Non, Denis MENJOT fait mention d'un travail mené sur les indicateurs en SHS, parallèle, mais couplé, sous la direction de Pierre GLAUDE et Yves CHEVRIER, qui est spécifique, mais qui est influencé par le travail sur la notation.

En SHS, nous menons en effet un travail rigoureux pour essayer de définir des choses comme : qu'est-ce qu'un ouvrage ? Quel type d'ouvrage peut-on considérer dans la production de l'unité de recherche ? Qu'est-ce qui caractérisera la vie d'un laboratoire ?

Ce travail de définition, de caractérisation, de hiérarchisation, et d'attribution aux différents sous-critères que nous utilisons est mené en parallèle parce que, si nous attendons de réfléchir sur la note globale et de savoir sur combien de niveaux nous allons noter pour nous lancer dans ce travail de titan en SHS, nous n'avancerons pas.

M. Denis MENJOT :

Cela pose le problème du calendrier. Je suis d'accord pour que l'on aille vite mais je ne sais pas si nous serons prêts le 15 octobre. J'en doute d'ailleurs.

Mme Marianne LEFORT :

Je trouve que les quatre axes sont intéressants. J'ai beaucoup de remarques et une question sur l'atelier notation en section des formations. « *Mise à jour et suivi de la vérification d'impact de la notation pour éventuellement réajuster* », pourquoi est-ce spécifique à la formation ? Pourquoi n'est-ce pas lié à l'ensemble ?

M. Pierre GLORIEUX :

Parce que dans le cadre de cette réflexion, les autres ateliers se sont concentrés sur l'existence de la note globale et ne se sont pas posés la question du suivi. Cette question de suivi est plus générique et soulève le point sensible de la décision par rapport à l'évaluation. A ce stade, toute la discussion a tendance à glisser vers la note globale et le référentiel.

Mme Marianne LEFORT :

Sur l'atelier « Référentiel indicateurs », je trouve bien d'ajouter quelque chose sur la valorisation, cela me semble judicieux et pas seulement « à la demande de X ou Y ». Cela me semble devoir être systématique. Pour certains, il n'y a pas de valorisation et il y en a pour d'autres. Il me semble difficile que ceux qui font de la valorisation aient à se déclarer pour être évalués sur cette dimension. Une évaluation, c'est « multicritères », dans toutes les dimensions de ce que la recherche produit, et la valorisation est une de ces dimensions bien évidemment.

Sur la partie « Position sur les référentiels », je note avec plaisir qu'il est marqué « *Disposer d'une lettre de mission des tutelles de chaque laboratoire* », ce qui semble une révolution aujourd'hui, pour ce que je sais du peu de considération des délégués scientifiques jusqu'à présent pour ces lettres.

Sur les modes possibles de travail, l'utilisation de règles précises, oui, sous réserve que l'on puisse définir la loi universelle, ce qui me semble délicat, compte tenu de la diversité de la façon dont se fait la recherche et de la diversité de ses produits.

« *Plutôt issue de l'expérience, de la jurisprudence* » : je demande que le lien avec le mode de notation soit vraiment le point important de l'atelier. Au-delà du fait qu'il est très bien d'avoir une notation multicritère, que tout le monde apprécie en lien avec les différents points de l'évaluation, la note globale a quand même posé des soucis. Cela reste un problème à part entière.

Je tiens à le dire, parce que c'est extrêmement important.

Aller vite pour faire bénéficier de ces ajustements la prochaine vague : je suis intéressée par cette perspective parce que, puisque nous démarrons une session de cinq années, il est bien d'avoir un référentiel commun. En même temps, vu l'ampleur et la difficulté des questions, je me dis que nous devons avoir une réflexion rapide, pour qu'au 15 octobre puissent être utilisées dans la vague d'évaluation un certain nombre de choses dans l'état où elles seront. Cependant, il ne faudra pas abandonner la réflexion de fond sur le sujet.

Une intervenante :

Je voulais soulever un point. Les ateliers me semblent couvrir un peu tout sauf la question évoquée lors du dernier Conseil : celle de l'existence ou non de notations. Faut-il maintenir ou pas les notations ? On a l'impression que c'est une question qui n'a pas du tout été posée. Or, il faut se la poser.

M. Pierre GLORIEUX :

Il y a eu un débat sur cette question : faut-il maintenir une note globale ? Est-ce que les organismes ou les établissements mettront une note globale si l'AERES ne le fait pas ?

L'intervenante :

Sur la notation multicritère, l'idée a-t-elle été discutée d'avoir un critère de progression ? Cela apparaît dans le troisième atelier, mais je ne suis pas certaine que ce soit vraiment pris en compte. C'est la deuxième évaluation des unités de recherche, il conviendrait de regarder si une unité a progressé.

M. Pierre GLORIEUX :

C'est un débat que nous avons eu plusieurs fois, avec l'ancien Conseil également. On va pouvoir mettre la note et une tendance.

Certains membres du Conseil en avaient discuté. L'idée de mettre une indication de tendance était jugée néfaste. On voyait d'ailleurs mal quelle technique utiliser pour donner cette information tendancielle.

L'intervenante :

C'est peut-être une bonne idée de ne pas le mettre sous forme de notation, mais de le mettre sous forme littéraire dans le rapport.

Concernant l'évaluation intermédiaire, je trouve que c'est une bonne idée. Sur certains points, on peut parfois très vite rattraper les choses. Est-ce réaliste et est-ce faisable pour l'AERES de faire en plus des évaluations intermédiaires ? Cela me paraît compliqué.

Mme Maria ALLEGRINI :

Le problème n'est pas vraiment la notation, plutôt la publication de la notation. Je vous avais donné des exemples d'Allemagne où il y avait des évaluations absolument confidentielles et cela fonctionnait très bien, et d'autres évaluations publiques qui fonctionnaient aussi bien.

Pour la recherche et l'enseignement supérieur en France, le problème est plutôt la publication, pas vraiment les notations qui apparemment fonctionnent très bien.

Par ailleurs, à l'intérieur d'une vague et d'une discipline, comment peut-on garantir l'homogénéité de l'évaluation ? Est-il possible d'éviter des problèmes de copinage ? A la fin, c'est le Comité qui fait vraiment l'évaluation et je ne vois rien sur la façon dont l'AERES peut garantir l'homogénéité de l'évaluation avec le même comité d'évaluation pour toute une discipline. C'est un problème que je n'ai pas vu traité ici.

Mme Sylvie ROUSSET :

Pour revenir sur le principe de la notation, il existait un groupe issu du comité national du CNRS avec Rémy MOSSERI et Bruno CHAUDRET. Ils représentaient les conseils scientifiques des départements, les présidents des commissions, etc. Ils ont diffusé un texte en mars 2010 à travers lequel ils exprimaient qu'ils étaient vraiment contre ce principe de la notation.

Dans l'idée d'une nouvelle discussion, il serait bien d'avoir un échange avec des gens qui sont franchement contre pour savoir s'ils ont changé d'avis, si on peut les convaincre. Il serait intéressant d'inviter l'un d'entre eux, car il serait mieux d'avoir un consensus.

M. Pierre GLORIEUX :

Pour l'information des membres nouveaux du Conseil, il faut en effet rappeler qu'un groupe lié au comité national du CNRS, dont Rémy MOSSERI était le coordinateur, a protesté à différents niveaux, y compris au plus haut niveau, en mars 2010. L'AERES a organisé alors une série de réunions sur la notation globale à l'époque,

Dans ces réunions, il y avait des représentants de ce groupe, des représentants de la CPU (Axel KAHN ou Joseph FONTANILLE) et des représentants des organismes responsables de l'évaluation à l'INSERM et à l'INRA (Elisabeth de TURCKHEIM devait y être aussi). Il y avait enfin des représentants de l'administration centrale et des représentants du CoNRS.

Il y a eu toute une série de réunions, conclusions et propositions faites par ce groupe concernant notamment la signature des rapports, leur publicité, la participation des ITA aux comités. Certaines de ces propositions ont été mises en œuvre dans nos procédures.

Une intervenante :

Pour autant que je puisse apprécier l'état des pratiques du vocabulaire au niveau européen et international, ce qu'à l'AERES on appelle « critères » ou « multicritère », c'est plutôt ce que l'on appelle au niveau européen « dimensions » ou « multidimensionnel ». Au niveau européen, les critères correspondent au niveau en dessous. Une dimension s'y apprécie par une série de critères.

C'est peut-être sans importance, mais il faut se méfier de ces hiatus de vocabulaire.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

Je reprends un point déjà évoqué à la suite du commentaire de l'atelier n°3. L'un des gros points de la notation globale sera l'utilisation qui en a été faite. A priori, à l'Agence, on note et on ne prend pas les décisions, mais je pense qu'il sera très important de recenser un peu les conséquences extrêmes autour de la notation, c'est-à-dire dans l'utilisation qui a pu être faite, par exemple, par les universités.

La notation est utilisée par les autres pour en faire un certain nombre de choses et nous devons avoir une vision plus précise de cet impact. C'est le suivi de la notation dans le domaine de la recherche ou des formations. Je vois assez bien ce que l'on fait côté AERES, mais je n'ai pas toujours une vision très claire du suivi. On sait, par exemple, que cela a eu des impacts sur les Labex, les décisions d'université, mais dans quelle mesure ?

Une autre chose m'avait beaucoup frappée : nous avons des structures de prise de décision qui utilisent des notations qui correspondent à des disciplines extrêmement variées. Même si l'on essaie, au niveau de l'AERES, d'homogénéiser la vision de la notation suivant les disciplines, que reste-t-il de cet effort d'homogénéité dans un lieu de décisions en ambiance multidisciplinaire comme l'université ?

Sans prendre de position, le fait d'avoir une sorte de vision plus claire des conséquences de cette notation en termes d'impact me paraît important.

M. Pierre GLORIEUX :

Il est possible de dresser une liste de ces impacts, les impacts légitimes et les impacts illégitimes.

Dans les impacts qui peuvent sembler légitimes en termes de décision, il y a les impacts du style : « Cette unité a une note B, mais elle est sur une thématique à développer dans le pays parce qu'il y a peu d'acteurs ou une réelle attente sociétale. Je soutiens. ». Pour d'autres raisons, un impact regrettable mais malgré tout possiblement légitime dans un certain contexte peut être à l'inverse : « Je ferme ». Cela existe aussi.

Il y a des impacts illégitimes. Il nous est remonté de plusieurs côtés que les notes étaient utilisées par des experts qui devaient évaluer des projets de l'ANR. Ceci est tout à fait contraire aux directives données par la direction de l'ANR. C'est pour cette raison que je qualifie l'impact d'illégitime.

Pour vous éclairer, nous allons essayer de recenser les différents types de décideurs et de dresser une liste des types de décisions observés en fonction de la notation.

Il arrive aussi que certaines décisions soient perçues comme attribuées à la notation globale de l'AERES, alors qu'il s'agit d'une décision d'organisme dans laquelle la notation n'est pas vraiment intervenue. Il est cependant probable que ces décisions, quelle que soit leur motivation, porteront plus souvent sur des unités classées B que sur des unités classées A+.

M. Simon THORPE :

Que se passe-t-il dans les autres pays ? Est-ce que la notation A+, A, B et C est une spécialité française ou existe-t-il d'autres exemples en Europe où cela se fait de cette manière ?

Mme Sylvie ROUSSET :

En Angleterre, on note et on ferme en conséquence des notes.

Mme Christine MUSSELIN :

En Grande-Bretagne, il y a, pour les départements de recherche, un classement de 1 jusqu'à 5 étoiles, qui est le plus haut. Il y a une indexation très mécanique avec les budgets. Sur le site du RAE, il y a une note globale par département et c'est public.

Pour l'Allemagne, je n'ai pas connaissance de notes. Le CHE fait une évaluation des départements sur différentes dimensions mais il n'y a pas de note globale du département. On peut rechercher quel est le département qui accueille le mieux les étudiants de première année, et il y a un classement, ou les départements les meilleurs d'un point de vue scientifique, et il y a un autre classement.

Pour les Etats-Unis, il y a des classements, mais pas de notation.

Les usages sont très différents.

M. Alexander KUHN :

Dans l'atelier n°1, pourquoi la note A+ serait-elle attribuée à un autre niveau de l'AERES et qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce le président qui décide ?

M. Pierre GLORIEUX :

Une des suggestions faites dans cet atelier était d'avoir trois niveaux de notation au lieu de quatre actuellement, de telle sorte que l'on change le sens donné à ces niveaux et que l'on ait quelque chose qui soit du type 15/20 % pour la première catégorie, 70/80 % pour la deuxième catégorie et 5/10 % pour la troisième catégorie. Ceci pour qu'il n'y ait plus cet effet coupeur de type A/B, et que la notation délivre un message différent. Pour sortir les 3 % d'équipes les meilleures, il y aurait alors un autre processus que celui d'une notation globale.

C'est une façon d'utiliser d'autres types d'histogrammes que ceux utilisés actuellement pour donner des sens différents aux notations. La note A+ qui est, dans les textes, défini comme exceptionnel, perd sa signification quand on dépasse les 40 %.

M. Alexander KUHN :

Je veux bien que l'on bouge l'histogramme, mais qui décide ?

M. Pierre GLORIEUX :

Il n'a pas été défini qui attribuerait, mais le A+ pourrait être défini au bout de quatre ans par exemple, pour avoir une homogénéité, sinon ce sera comme les félicitations dans les jurys de thèse.

Mme Maria ALLEGRINI :

A+, A, B et C, c'est vraiment français, mais cela correspond tout à fait à la notation 1, 2, 3 et 4, qui est maintenant utilisée dans tous les pays d'une manière ou d'une autre.

Avant, il y avait plutôt cinq niveaux. Je ne sais pas si vous êtes familiers avec la NSF des Etats-Unis, mais c'était leur notation. Ensuite, au niveau des commissions européennes, il a été estimé que 1, 2, 3 et 4 correspondaient davantage.

Il me semble que la notation A+, A, B et C est correcte :

- C : c'est vraiment faible, il faut tout changer ou presque
- B : il y a des points à améliorer
- A : tout est presque bien
- A+ : c'est du haut standing

Je peux vous parler de l'Agence d'évaluation d'Italie. Comme en France, la loi est passée en 2006 en Italie, mais cela vient de démarrer.

Pourquoi le système est-il vraiment différent ? En Italie, c'est bottom-up au lieu de top-down, comme chez vous. Pour l'évaluation, cela part de chaque chercheur ou enseignant-chercheur, ensuite il y a évaluation de l'équipe, du département, puis de l'université.

Je trouve que votre système est beaucoup plus avancé, mais Je suis aussi étonnée, parce que vous arrivez maintenant à la question de l'évaluation au niveau individuel.

Mme Marianne LEFORT :

Je voulais revenir sur l'atelier « Référentiel », mais avant dire un mot par rapport à ce que nous venons d'entendre sur le fait d'avoir éventuellement quelque chose d'un peu normalisé autour des notes A, B et C. Il y a beaucoup plus de 15/20 % d'unités qui ont été notées A lors de la première vague d'évaluation. Il faut donc penser aux conséquences, même s'il y a explication.

Supposons que nous partions d'un tel référentiel, qu'il soit accepté. Cinq années plus tard, si les A continuent à bien travailler, il n'y a plus de places pour faire entrer des B ou alors il faudra rétrograder des A. Cela peut être compliqué.

Avant de définir les proportions, il convient d'avoir perçu les impacts positifs et négatifs que cela peut avoir. En vous entendant parler, cela déclenche quelques réflexions déontologiques par rapport à la façon de faire.

Pour revenir sur l'atelier « Référentiel », en lisant les quelques éléments qui ont été mis sur le papier, je vois que l'on est très sensible à l'adaptation aux disciplines, on ne l'est pas trop à l'adaptation aux types de recherche.

Je reviens à la recherche finalisée (j'y reviendrai souvent, je suis désolée, je suis à l'AERES aussi pour cela). Il avait été fait un énorme travail par un groupe auquel j'ai rarement assisté faute de temps mais dont je connais les productions, le groupe EREFIN (Evaluation de la Recherche Finalisée).

L'atelier dit qu'a priori il est important d'établir une liste de points renseignés par le responsable de l'unité. Sachez que les unités de recherche - dont les établissements ont participé à EREFIN - ont maintenant bien intégré ce nouveau référentiel dans la façon dont ils produisent leurs documents pour se faire évaluer. La démarche préconisée par EREFIN propose une trame intéressante, beaucoup plus fournie et plus fouillée en termes de critères que les quelques critères retenus par l'Agence pour l'instant.

La question du couplage du qualitatif et du quantitatif, est bien traitée dans le document EREFIN. Demandez ces indicateurs aux unités ! Tout le monde s'est emparé du document EREFIN du côté de la recherche finalisée..

Il est important de ne pas ignorer ce travail et de le prendre en compte dans la réflexion de cet atelier.

M. Pierre GLORIEUX :

C'est le deuxième document que j'ai lu quand je suis rentré à l'AERES. Dans les documents en début de vague, j'ai introduit cette idée que l'unité pourrait utiliser les référentiels et les indicateurs qu'elle souhaitait, en espérant que toute une partie de la communauté travaillant en recherche finalisée ou en recherche partenariale ferait usage de ces référentiels EREFIN. J'ai été extrêmement déçu de voir le peu d'utilisation du référentiel en question dans les documents fournis par les unités dans leur bilan

Je m'attendais à voir surgir ce référentiel dans 30 % ou 40 % des dossiers, cela a été beaucoup moins que cela.

La place était laissée libre, mais le succès a été mitigé, ce qui veut peut être dire que ces unités n'osent pas déclarer ce type d'indicateur.

De même, quand nous avons introduit la demande d'une analyse SWOT, certains responsables sont allés sur Wikipedia pour voir ce que c'était et ont fait des choses superbes. D'autres n'ont pas voulu déclarer leurs faiblesses dans un rapport.

Le groupe « Ingénierie » mené par Robert CHABBAL avait même proposé des barèmes où un brevet donnait droit à tant, un brevet avec licence donnait droit à tant. La somme des points donnait la note à l'unité. Aucune unité n'a donné ce tableau d'indicateurs.

Dans la mesure où on laisse libre, il faut donc que la communauté se saisisse de ces indicateurs.

Mme Marianne LEFORT :

Si vous avez lu ce document en début de mandat, je peux comprendre. Le groupe EREFIN a énormément progressé et, sur les vagues B et C, vous le verrez beaucoup plus largement pris en considération par les Unités. J'insiste d'autant plus que je crois que cela a été approfondi et fouillé, et que c'est une base intéressante pour la recherche finalisée.

Mme Sylvie ROUSSET :

Sur la *dead line*, je suis favorable à ce que nous nous fixions le 15 octobre, même si c'est difficile. Nous avons là une opportunité unique de remettre les choses à plat, du fait qu'il y a eu un cycle.

Sur la notation A, B et C, que je trouvais séduisante au premier abord, je me dis que, dans le deuxième passage, cela conduira à un abaissement des notes, cela ne sera pas bien perçu. De plus, B restera B. Cela me semble très délicat ou alors il faut créer un A++.

M. Didier HOUSSIN :

Merci de cet échange très utile.

Pour revenir aux questions posées par Pierre GLORIEUX, je n'ai pas entendu de suggestion de grande modification concernant les quatre axes de la discussion. En revanche, j'ai entendu l'importance de s'attacher à enrichir les critères ou les dimensions, notamment autour de la question de la valorisation, recherche finalisée, groupe ERFIN, etc...J'ai aussi votre attente d'une vision plus claire de qui peut décider quoi après la notation.

J'ai entendu aussi que, même s'il nous faut franchir une nouvelle étape en termes de notation, il est souhaitable de poursuivre une réflexion de fond sur cette question. En particulier sur des sujets tels que : quelle notation ? Qui note ? Comment est-ce noté ? Pourquoi la notation ? Qui la défend ? Qui ne la défend pas ? Qui utilise la notation ?, pour que l'AERES soit plus pédagogique vis-à-vis de la notation.

Troisième élément, la question de la date. Tout le monde semblait dire qu'il fallait viser le 15 octobre, pour repartir sur un cycle avec un nouveau régime, qui ne sera peut-être pas très différent du premier (je ne veux pas en préjuger), afin que nous ne nous retrouvions pas avec la difficulté de changer la notation en cours de cycle. Il nous faut viser ce calendrier, même si ce n'est pas facile.

Il faut peut-être ne pas faire preuve de perfectionnisme et se dire que si l'on engrange quelques petites améliorations argumentées, ce n'est pas si mal. On ne peut pas partir dans la future vague sans avoir une règle du jeu bien définie en termes de notation. Il faudra sûrement un document d'actualisation de la position de l'AERES sur la notation.

Sur la question de la poursuite de la réflexion, il serait peut-être intéressant d'interroger M. CHAUDRET et M. MOSSERI, parce qu'eux-mêmes ont peut-être évolué dans leur réflexion et il peut être intéressant d'avoir un échange avec eux.

M. Pierre GLORIEUX :

Patrick NETTER avait aussi un point de vue intéressant, il faisait partie du précédent comité. Il faudrait peut-être le consulter.

M. Didier HOUSSIN :

Merci. Ce n'est pas un sujet facile mais nous allons avancer avec en tête la date du 15 octobre.

| XI - point sur l'avancée des évaluations de la vague B par la section des établissements |

M. Didier HOUSSIN :

Je demande à Michel CORMIER de présenter ce point.

M. Michel CORMIER, Directeur de la section des établissements :

Les travaux de l'année 2011 représentaient pour nous 73 établissements. Nous avons réalisé à ce jour les 63 visites prévues, nous avons 57 rapports ou projets de rapport, dont 32 ont été transmis aux établissements pour observations.

Sur les évolutions, je veux citer la visite pédagogique, que nous avons évoquée lors du dernier Conseil et qui s'est déroulée à Reims et à Amiens. Pour un essai, c'est un bon début de quelque chose que nous pourrions efficacement généraliser.

Par ailleurs, les rapports concernant les CHU se sont structurés au cours de cette vague et les écrits sont d'une qualité bien supérieure à ce que nous avons jusqu'ici. Je pense que cela pourrait être efficace pour l'avenir de la gouvernance des CHU et de la convention hospitalo-universitaire.

Dans ce qui reste à faire, pour deux universités, nous avons reporté la date de la visite pour des raisons techniques. Il s'agit de Toulon et de la Polynésie française. Dans les deux cas, il s'est agi d'une élection d'un nouveau président et de la mise en place d'une nouvelle équipe. Sachant que ces établissements doivent passer au responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2012, il y avait là un télescopage qui rendait le travail des établissements très difficile.

Autres établissements en cours, les écoles françaises à l'étranger, qui ont été programmées en fonction du renouvellement de leur directeur et des modifications de statut des écoles. Deux visites sont réalisées ces jours-ci et les trois autres le seront au mois de septembre.

Deux écoles de l'académie de Rennes sont programmées aussi : ce sont des écoles particulières, puisqu'il s'agit de l'Ecole des hautes études en santé publique (l'ancienne ENSP) et de l'ENSTA à Brest sous la tutelle du ministère de la Défense.

Enfin, sont programmées et organisées les évaluations de trois établissements : le CNRS, le BRGM et l'ANR.

Concernant le CNRS, nous avons un comité déjà très structuré, car nous avons contactés, et ils ont accepté :

- Monsieur WUTHRICH qui est professeur à Zurich et à San Diego, prix Nobel de chimie
- Monsieur MLYNEC, président de la Humboldt en Allemagne,
- Monsieur BIGNIAMI, astrophysicien italien
- Monsieur ZWAENEPOEL, professeur à l'EPFL à Lausanne,
- Monsieur TOMBS, professeur à l'université de Cambridge, qui ne nous a pas encore répondu,
- Madame RAHIER, rectrice de l'université de Neuchâtel en Suisse,
- Monsieur BUSQUIN, l'ancien commissaire européen,
- Monsieur LUDDEN, géophysicien anglais
- Monsieur CHAPORI, professeur à l'université de Chicago, économiste,

Voilà pour la première partie des étrangers, dont nous souhaitons qu'ils représentent plus de 50 % du Comité.

Côté français, ont été pressentis :

- Monsieur KOTT, responsable de l'INRIA Transfert,
- Monsieur FINANCE, au titre des universités,
- Madame PAILLARD, responsable d'une structure de transfert à Bordeaux, après avoir été directrice d'un pôle de compétitivité à Toulouse,
- Monsieur PEUGEOT, industriel très impliqué dans la région Nord-Pas-de-Calais dans les relations entre le milieu industriel et les établissements d'enseignement supérieur,
- Monsieur CHOMAZ, directeur de recherche au CEA,
- Madame DELAPORTE, inspectrice générale de l'administration,
- Monsieur LEJEUNE, secrétaire général d'académie pour les aspects administratifs.

C'est un comité qui a aujourd'hui sa structure générale et qui est programmé pour la première semaine de décembre.

Pour l'ANR, nous avons déjà un certain nombre de contacts avec des experts, je ne peux pas vous en parler aujourd'hui car je n'ai pas suffisamment de réponses.

Une intervenante :

Quelles sont les écoles à l'étranger en cours d'évaluation ?

M. Michel CORMIER :

Les écoles françaises d'Athènes, Rome, Madrid, du Caire et d'Extrême-Orient.

Un intervenant :

Est-ce que toutes les spécialités que couvre le CNRS sont représentées ou pas ?

M. Michel CORMIER :

Tous les grands secteurs seront représentés : sciences dures, biologie, sciences humaines et sociales. En accord avec le CNRS, il n'y a pas de recherche d'une sectorisation disciplinaire, mais toutes les sensibilités sont couvertes, y compris l'astrophysique.

L'intervenant :

Les sciences de l'ingénieur seraient couvertes par Monsieur PEUGEOT ?

M. Michel CORMIER :

Il y a Madame PAILLARD, qui est ingénieur, Monsieur KOTT, pour le transfert, Monsieur CHOMAZ, qui est physicien et Monsieur MLYNEC, qui est très orienté vers les sciences pour l'ingénieur.

Un intervenant :

Cette liste est-elle publiée ?

M. Michel CORMIER :

Non.

M. Didier HOUSSIN :

Cette liste est susceptible d'être complétée, et la question de la présidence n'est pas encore résolue.

Souhaitiez-vous aborder d'autres points ?

Je vous propose de nous en tenir là.

Je précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 22 septembre (et non pas le 15 septembre). D'ici là, nous aurons certainement eu l'occasion de vous envoyer des documents et d'organiser un certain nombre des réunions qui sont prévues.

Si certains, à titre exceptionnel, comptaient prendre des vacances cet été, je leur souhaite de bonnes vacances. Sinon, bon travail.

La séance est levée.